



N° 11F0019MIF au catalogue — N° 192

ISSN: 1205-9161

ISBN: 0-662-87353-X

Document de recherche

La vie après l'aide sociale : Le bien-être économique des personnes qui ont cessé de toucher de l'aide sociale au Canada dans les années 90

par Marc Frenette et Garnett Picot

Direction de l'analyse des entreprises et du marché du travail
24-F Immeuble R.-H.-Coats, Ottawa K1A 0T6

Téléphone: 1 800 263-1136



Toutes les opinions émises par les auteurs de ce document ne reflètent pas nécessairement celles de Statistique Canada.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

LES ÉTUDES ANALYTIQUES DOCUMENTS DE RECHERCHE

La série de documents de recherche les Études analytiques permet de faire connaître, avant leur publication, les travaux de recherche effectués par le personnel de la Direction, les boursiers invités et les universitaires associés. Cette série a pour but de favoriser la discussion sur divers sujets, notamment le travail, la dynamique des entreprises, les pensions, l'agriculture, la mortalité, la langue, l'immigration, la statistique informatique et la simulation. On invite les lecteurs à faire part aux auteurs de leurs commentaires, critiques ou suggestions. Une liste des titres figure à la troisième page de la couverture.

Les documents de la série sont distribués aux bureaux régionaux de Statistique Canada, aux représentants statistiques des provinces, aux instituts de recherche et aux bibliothèques spécialisées. Vous pouvez en télécharger une copie dans Internet : www.statcan.ca.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

Le Comité de révision des publications
Les Études analytiques, Statistique Canada
24^e étage, Immeuble R.-H.-Coats
Ottawa (Ontario) K1A 0T6
(613) 951-1804

La vie après l'aide sociale : Le bien-être économique des personnes qui ont cessé de toucher de l'aide sociale au Canada dans les années 90

par

Marc Frenette et Garnett Picot

N° 192

ISSN : 1205-9161

ISBN : 0-662-87353-X

Direction de l'analyse des entreprises et du marché du travail
24-F, Immeuble R.-H.-Coats, Ottawa, K1A 0T6

Comment obtenir d'autres renseignements:

Service national de renseignements: 1 800 263-1136

Renseignements par courriel : linfostats@statcan.ca

Mars 2003

Nous tenons à remercier René Morissette, Linda Standish, John Richards, Roger Sceviour et Michael Wolfson pour leurs commentaires fort utiles. Nous remercions également Roger Sceviour pour son aide en ce qui concerne les données. Les auteurs assument l'entière responsabilité de toutes les erreurs qui pourraient subsister. Le présent document représente les vues des auteurs et ne reflète pas nécessairement les opinions de Statistique Canada.

Also available in English

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca



Table des matières

I. Introduction.....	1
2. Mise en contexte de la diminution de la population des bénéficiaires de l'aide sociale : taux de prestations, critères d'admissibilité et situation économique	4
3. Données et méthodologie.....	8
4. Résultats	12
4.1 Répercussions économiques de l'abandon de l'aide sociale.....	12
4.2 Pourquoi les revenus ont-ils diminué de façon substantielle pour de nombreuses personnes qui ont cessé de toucher des prestations d'aide sociale?	21
5. Conclusion.....	23
Bibliographie.....	31

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca



Résumé

Les années 90 ont été caractérisées par des baisses importantes du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale dans la plupart des provinces canadiennes. Ces baisses ont eu lieu au cours d'une période où les prestations ont diminué, les critères d'admissibilité se sont resserrés et l'économie a connu une reprise vigoureuse. Une question sur laquelle on s'est souvent penché, mais qui n'a pas fait l'objet d'une étude minutieuse, est celle du bien-être économique des personnes qui ont cessé de toucher de l'aide sociale dans les années 90. Nous utilisons des données fiscales longitudinales pour examiner les variations qui ont touché le revenu familial des personnes qui ont cessé de toucher des prestations d'aide sociale dans les années 90. En moyenne, les personnes qui ont cessé de toucher de l'aide sociale ont vu leur revenu familial augmenter de façon substantielle, et elles étaient moins susceptibles de faire partie de familles à faible revenu. Toutefois, le revenu familial a diminué (parfois de façon substantielle) pour environ le tiers des personnes qui ont cessé de toucher de l'aide sociale. Ce phénomène s'est produit dans toutes les provinces, à des degrés légèrement différents. Le mariage a joué un rôle important, du fait qu'il a aidé les hommes célibataires et les femmes célibataires (plus particulièrement) à cesser de toucher de l'aide sociale et à améliorer leur bien-être économique par la suite. Les hommes qui ont divorcé étaient plus susceptibles de cesser de toucher de l'aide sociale que les hommes qui étaient toujours mariés. Les femmes mariées, par ailleurs, étaient moins susceptibles de cesser de toucher de l'aide sociale une fois divorcées. Après avoir cessé de toucher de l'aide sociale, les hommes divorcés jouissaient du même bien-être économique que les hommes toujours mariés, tandis que les femmes divorcées voyaient leur bien-être économique diminuer par rapport à celui des femmes toujours mariées. Les perspectives à long terme des personnes qui ont cessé de toucher de l'aide sociale étaient assez favorables. Même si le recours répété au régime d'aide sociale était courant, cela était rarement pour de longues périodes. Par ailleurs, les gains ont augmenté à un rythme constant, particulièrement pour les personnes qui étaient dans la situation la plus défavorable peu après avoir cessé de toucher des prestations.

Mots-clés : Aide sociale, assistance sociale, résultats après l'aide sociale, réformes de l'aide sociale

I. Introduction

D'importantes réformes ont été apportées à l'aide sociale¹ en Amérique du Nord durant les années 90. En 1996, les États-Unis ont procédé à une réforme en profondeur qui a considérablement réduit le montant des prestations et le nombre de personnes admissibles. Le même phénomène s'est produit au Canada, pendant la presque totalité des années 90, la plupart des gouvernements provinciaux ayant réduit les prestations et resserré les critères d'admissibilité (Conseil national du bien-être social, 1997). Ces réformes visaient à réduire l'effet de désincitation au travail de l'aide sociale.

En même temps que les gouvernements provinciaux restructuraient leurs régimes d'aide sociale, l'économie connaissait une reprise à la suite d'une récession prolongée. Ces deux facteurs, c'est-à-dire la réforme de l'aide sociale et l'amélioration de l'économie, ont été liés à des baisses importantes de la proportion de Canadiens touchant des prestations d'aide sociale. Cela a amené les analystes politiques à s'interroger à maintes reprises sur le sort des personnes qui ont cessé de toucher de l'aide sociale. Ils se sont demandé, plus particulièrement, si ces personnes avaient réussi à trouver des emplois bien rémunérés et si leur salaire avait augmenté au fil du temps et à mesure qu'elles ont acquis de l'expérience.

Du fait principalement du manque de données, aucune étude canadienne n'a porté de façon très détaillée ou au niveau national sur les résultats économiques des personnes qui ont cessé de toucher de l'aide sociale. En outre, plusieurs des études existantes mettent l'accent sur les résultats économiques des personnes, et non pas ceux des familles. Il s'agit là d'une distinction importante, du fait qu'une personne peut cesser de toucher des prestations parce que le sort d'un autre membre de sa famille s'est amélioré.

L'Ontario et l'Alberta ont été les deux provinces à l'avant-plan des réformes. En Ontario, le ministère des Services sociaux et communautaires a fait appel à une entreprise privée pour interviewer 2 100 personnes qui avaient cessé de toucher des prestations d'aide sociale en mai 1996. Près de 62 % de ces personnes avaient soit trouvé un emploi, soit amélioré leur situation d'emploi; mais l'enquête ne portait pas sur celles dont les prestations d'aide sociale avaient été supprimées. Le Département des services communautaires de Toronto a mené une enquête auprès de 3 500 personnes qui avaient cessé de toucher des prestations d'aide sociale entre 1995 et 1996. Environ 43 % de ces personnes avaient trouvé un emploi, mais seulement 16 % gagnaient plus de 500 \$ par semaine (Conseil national du bien-être social, 1997).

En Alberta, Elton, Siefert, Azmier et Roach (1997), dans le cadre d'une étude effectuée pour le compte de *Canada West Foundation*, ont mené 768 interviews auprès de personnes qui avaient cessé de toucher de l'aide sociale. L'étude a permis de déterminer que seulement 11 % de ces personnes faisaient partie d'un ménage dont le revenu total était supérieur à 30 000 \$, tandis que 43 % faisaient partie d'un ménage dont le revenu total était inférieur à 10 000 \$.

¹ Tout au long du présent document, nous utilisons l'expression « aide sociale » pour décrire les prestations d'assistance sociale versées aux bénéficiaires de l'aide sociale. Nous utilisons cette terminologie parce qu'elle correspond à celle utilisée dans les documents spécialisés, ainsi que dans les médias et dans le langage courant.

Développement des ressources humaines Canada (DRHC) a parrainé le Projet d'autosuffisance (PAS)². Il s'agit d'une expérience sociale visant à mesurer l'influence des incitatifs financiers sur l'abandon de l'aide sociale et le retour sur le marché du travail. Même si le projet fournit toute une gamme de données sur les résultats postérieurs à l'aide sociale, il existe quelques lacunes dont il faut se rappeler. L'étude a été axée sur environ 6 000 familles monoparentales du Nouveau-Brunswick et de la Colombie-Britannique, qui avaient reçu de l'aide sociale pendant au moins un an. Les personnes ont été recrutées dans le cadre du programme entre novembre 1992 et mars 1995, et elles ont fait l'objet d'un suivi 18, 36 et 54 mois plus tard. Environ 85 % des participants ont répondu à l'enquête de suivi finale. La moitié des participants ont été affectés de façon aléatoire au groupe visé par le programme. Ils recevaient un supplément de revenu s'ils abandonnaient l'aide sociale et travaillaient au moins 30 heures par semaine. L'autre moitié (groupe témoin) n'a pas profité de tels incitatifs.

La différence entre les résultats du groupe visé par le programme et ceux du groupe témoin a été interprétée comme correspondant aux « répercussions » du programme. En fait, les répercussions à court terme ont été assez importantes. Les personnes appartenant au groupe visé par le programme ont eu des taux d'emploi, des taux d'emploi à temps plein et une rémunération beaucoup plus élevés que les membres du groupe témoin. Par ailleurs, le recours à l'aide sociale par les membres du groupe visé par le programme a été beaucoup moins important. Après 54 mois, toutefois, les répercussions à court terme avaient à peu près disparu. Aux fins de notre étude, le groupe témoin rend mieux compte de la vie après l'aide sociale pour les Canadiens qui ont abandonné le régime dans les années 90, étant donné que la grande majorité d'entre eux n'ont pas reçu de supplément de revenu. Parmi les membres du groupe témoin qui avaient un emploi rémunéré vers la fin de l'étude (52^e mois), 11 % avaient une rémunération horaire inférieure au salaire minimum, 40 %, une rémunération se situant entre le salaire minimum et 2 \$ au-dessus du salaire minimum, et le reste (environ la moitié), une rémunération supérieure de 2 \$ ou plus au salaire minimum. Il convient de souligner que 58 % de ces personnes ne travaillaient pas à ce moment-là, et que 36 % de celles qui travaillaient, le faisaient à temps partiel (moins de 30 heures par semaine). Parmi les lacunes qu'il importe de mentionner figure le fait que le groupe témoin se limite aux parents seuls, et laisse par conséquent de côté le rôle possiblement important du mariage en ce qui a trait à la santé économique des personnes seules qui quittent l'aide sociale.

Il existe certains résultats concernant la situation des personnes qui cessent de toucher de l'aide sociale aux États-Unis, mais les travaux sont axés pour une large part sur le recours répété (ou récurrence). Même si le régime américain est moins universel, étant donné qu'il est essentiellement mis à la disposition des mères de famille monoparentale, les études nous fournissent un repère utile. Born, Caudill, Spera et Kunz (1998) ont étudié les personnes qui ont cessé de toucher de l'aide sociale au Maryland, par suite de réformes majeures, et ont déterminé que moins de 20 % d'entre elles ont recommencé à toucher des prestations dans les neuf mois qui ont suivi leur abandon. Harris (1996) utilise des données au niveau national, mais il met l'accent sur la période antérieure à la réforme (1983 à 1988) et montre que plus de 25 % des personnes ont recommencé à toucher de l'aide sociale moins d'un an après avoir cessé de le faire. Meyer et Cancian (1996) ont examiné les résultats au niveau national pour la période antérieure à la réforme (1979 à 1992) et ont déterminé qu'environ 60 % de ces personnes ont recommencé à toucher de l'aide sociale moins de cinq mois après avoir cessé de le faire. Ils ont aussi trouvé que la scolarité et le mariage comportent un rapport inverse avec la pauvreté permanente pendant la période postérieure à l'aide sociale.

² Les données qui suivent concernant le Projet d'autosuffisance ont été tirées de Michalopoulos et al. (2002).

L'objectif premier du présent document est de documenter les changements concernant le bien-être économique des personnes qui ont cessé de toucher des prestations d'aide sociale au Canada dans les années 90. À cette fin, nous utilisons des données fiscales longitudinales pour suivre les résultats économiques des bénéficiaires de l'aide sociale lorsqu'ils cessent de toucher des prestations. Cela nous permet de répondre à plusieurs questions importantes. Les bénéficiaires de l'aide sociale voient-ils une augmentation substantielle de leur revenu après avoir abandonné le régime? La situation financière de nombreuses personnes qui cessent de toucher des prestations empire-t-elle? Les résultats dépendent-ils de la province de résidence, étant donné que les réformes varient d'une province à l'autre? Quels sont les rôles joués par le mariage et le divorce, le cas échéant, à l'égard de ces résultats? Et enfin, les personnes qui cessent de toucher des prestations d'aide sociale deviennent-elles de plus en plus autosuffisantes au cours des années qui suivent leur sortie du régime?

En résumé, nos résultats montrent, qu'en moyenne, les revenus ont augmenté de façon substantielle pour les personnes qui ont cessé de toucher des prestations d'aide sociale au cours des années 90. Ces résultats agrégés masquent le fait que les revenus d'environ le tiers des personnes qui ont quitté le régime ont diminué (parfois de façon substantielle). Ce phénomène s'est produit dans toutes les provinces, à des degrés divers. Le mariage a joué un rôle important en aidant les hommes et les femmes célibataires (plus particulièrement) à cesser de toucher des prestations d'aide sociale et à améliorer leur bien-être économique par la suite. Le divorce semble jouer des rôles différents en ce qui a trait à l'abandon de l'aide sociale par les hommes et par les femmes. Les hommes qui ont divorcé étaient plus susceptibles de cesser de toucher des prestations que les hommes qui étaient toujours mariés, mais l'inverse est vrai pour les femmes qui ont divorcé. Une fois qu'ils avaient cessé de toucher des prestations, les hommes divorcés jouissaient du même niveau de bien-être économique que les hommes qui étaient toujours mariés, tandis que les femmes divorcées avaient un niveau de bien-être économique inférieur aux femmes qui étaient toujours mariées. Le suivi de personnes sur une période de cinq ans après qu'elles avaient cessé de toucher des prestations d'aide sociale nous a permis de constater une amélioration générale de leur autosuffisance économique, particulièrement dans le cas de celles dont les revenus étaient les plus faibles peu après la sortie du régime. Il est important de noter que ces conclusions ne tiennent pas compte de facteurs importants liés aux résultats sur le marché du travail, comme la scolarité et l'expérience de travail, en raison du manque de données appropriées. Les conclusions sont simplement indicatives de ce qui est advenu des personnes qui ont cessé de toucher des prestations d'aide sociale dans les années 90, pendant une période de réforme considérable des politiques.

Dans le présent document, nous mettons l'accent sur une minorité importante de personnes qui ont cessé de toucher des prestations, soit le tiers, et qui ont connu une diminution substantielle de leurs revenus. Ce résultat paraît contradictoire, surtout si l'on croit que les emplois ou d'autres améliorations de la situation économique sont les facteurs qui motivent la plupart des personnes qui cessent de toucher des prestations. Il existe plusieurs hypothèses possibles qui pourraient contribuer à éclairer cette question.

Tout d'abord, la recherche d'un emploi n'est peut-être pas une raison aussi courante qu'on le croit généralement d'abandonner l'aide sociale. Comme nous le montrerons dans la section suivante, plusieurs provinces ont resserré leurs critères d'admissibilité, ce qui peut avoir incité des personnes à sortir du régime. Parallèlement, certains des changements touchant les critères d'admissibilité ont consisté à réduire le maximum de liquidités admissibles. On peut penser que certaines personnes peuvent avoir utilisé ces liquidités pour subvenir à leurs besoins pendant un certain temps, après avoir cessé de toucher des prestations. Toutefois, même si les emplois constituent le principal

facteur de motivation pour l'abandon de l'aide sociale, certaines personnes peuvent sortir du régime sans avoir un emploi bien rémunéré en vue, avec l'espoir de jouir un jour d'une situation financière plus favorable, par suite de l'expérience acquise après avoir cessé de toucher des prestations d'aide sociale (c'est-à-dire souffrir à court terme pour améliorer son sort à long terme). Enfin, étant donné que les données fiscales sont fondées sur les familles de recensement (ou nucléaires), il est possible que nos résultats laissent de côté la possibilité que les personnes qui cessent de toucher des prestations profitent du soutien d'une personne appartenant à leur famille économique (et non pas de recensement) (une personne non apparentée vivant dans le même ménage et partageant les ressources économiques).

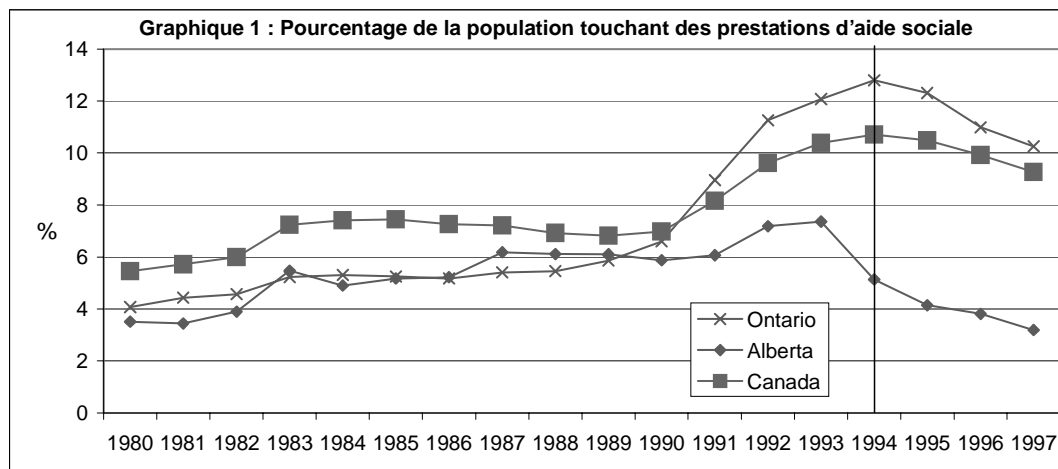
Parmi ces quatre hypothèses, on ne peut éliminer que la dernière. Lorsque nous utilisons une autre source de données comprenant un identificateur de la famille économique, nous aboutissons à des résultats étonnamment similaires, à savoir qu'un tiers des personnes ont vu leurs gains diminuer après avoir cessé de toucher des prestations. Les trois autres hypothèses ne peuvent pas être écartées de façon catégorique, mais la notion que certaines personnes peuvent avoir utilisé leurs liquidités pour subvenir à leurs besoins n'offre qu'une explication partielle.

L'étude commence par une description de plusieurs facteurs qui peuvent avoir contribué à la baisse considérable de la population des bénéficiaires de l'aide sociale au cours des années 90. Parmi ces facteurs figurent les taux de prestations plus faibles, les critères d'admissibilité plus sévères et l'amélioration de la conjoncture économique. La section qui suit, décrit les données et la méthodologie utilisées pour la présente étude. Les résultats sont par la suite présentés en deux parties. Les principales conclusions ont trait aux changements concernant les résultats économiques des personnes qui ont quitté le régime d'aide sociale, aux différences entre ces résultats selon la province, et au rôle possible joué par le changement d'état matrimonial. Une deuxième partie de l'analyse est axée sur l'examen de plusieurs hypothèses qui pourraient expliquer pourquoi autant de personnes, qui ont cessé de toucher des prestations d'aide sociale, ont vu leurs revenus diminuer de façon substantielle par la suite. Enfin, l'étude est résumée, et la conclusion comprend un examen des résultats.

2. Mise en contexte de la diminution de la population des bénéficiaires de l'aide sociale : taux de prestations, critères d'admissibilité et situation économique

Tout d'abord, nous commençons par l'observation selon laquelle la proportion de la population canadienne touchant des prestations d'aide sociale a diminué de façon substantielle entre 1994 et 1997 l'ensemble complet des chiffres pour chaque province, complément au graphique 1, figure au tableau A1 de l'annexe A, puisé à même le document : (conseil national du bien-être social (1998a)). Le pourcentage de la population canadienne bénéficiaire de l'aide sociale se situait à 5,5 % en 1980. Il est passé à environ 7,2 % en 1983, mais est demeuré remarquablement stable jusqu'au début des années 90, en dépit de l'expansion économique qui a eu lieu à la fin des années 80, période pendant laquelle on aurait pu s'attendre à des réductions. Entre 1990 et 1994, le pourcentage de prestataires de l'aide sociale est passé de 7 % à environ 10,7 %, comme on pouvait s'y attendre en période de récession économique. Entre 1994 et 1997, le pourcentage de la population qui touchait des prestations d'aide sociale a diminué, passant de 10,7 % à 9,3 %. Or, les données en main (c'est-à-dire recueillies depuis 1980) n'avaient jamais attesté d'une baisse importante au niveau national. L'Ontario et l'Alberta ont connu des baisses particulièrement importantes après 1994, mais, en Alberta, la baisse a été ressentie après 1993

dans les faits. Entre 1993 et 1997, période visée par l'étude, la proportion de la population de l'Alberta touchant des prestations est passée de 7,4 % à 3,2 %. À la fin des années 90, l'Alberta se situait bien en deçà de toutes les autres provinces à ce chapitre (la moyenne nationale étant de 9,3 %), avec le taux le plus faible enregistré dans toutes les provinces au cours des deux décennies pour lesquelles nous disposons de données.



Lorsque l'on met l'accent sur les personnes qui ont cessé de toucher des prestations, il faut comprendre le contexte dans lequel cela s'est produit. Des recherches antérieures ont démontré que le recours à l'aide sociale est influencé par le montant des prestations et la situation économique³. Il est également influencé par les critères d'admissibilité, qui ont pour effet, soit de réduire le nombre de nouveaux cas, soit d'accroître le nombre de sorties du régime.

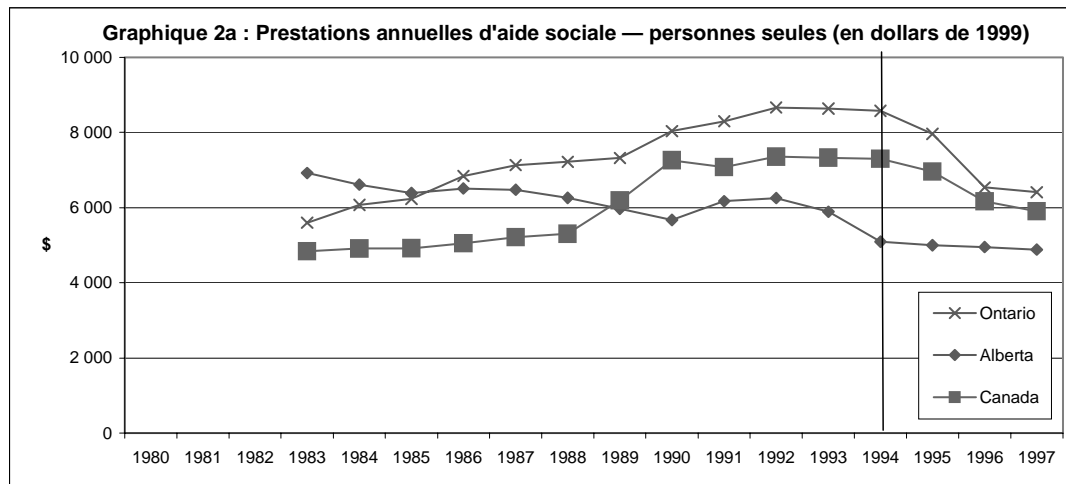
Le graphique 2a montre les prestations annuelles d'aide sociale en dollars de 1999 touchées par les personnes seules (qui ont été bénéficiaires de l'aide sociale pendant une année entière) de 1983 à 1999. L'ensemble complet des chiffres pour toutes les provinces figure au tableau A2a de l'annexe A⁴. Les chiffres pour le Canada⁵ sont indiqués, de même que ceux pour l'Ontario et l'Alberta (les deux provinces qui ont connu les réformes les plus importantes de l'aide sociale). Pour le Canada dans son ensemble, les niveaux de prestations ont été stables pendant la majeure partie des années 80, puis ils ont connu une hausse marquée entre 1988 et 1990 (principalement en raison du Québec et de l'Ontario). Ils sont demeurés stables jusqu'en 1994, puis ont diminué d'environ

³ Par exemple, voir Barrett (2000) et Charette et Meng (1994).

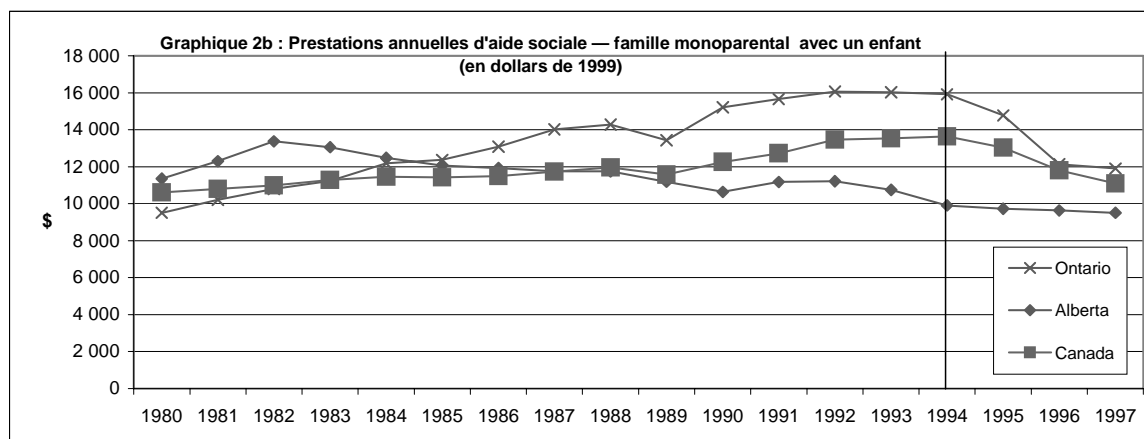
⁴ Nous voulons remercier Pierre Lefebvre et Martin Dooley qui nous ont autorisés à utiliser leurs données sur les prestations d'aide sociale. Lefebvre et Dooley ont recueilli ces données au fil du temps auprès de diverses sources. Les valeurs représentent le montant d'aide sociale de base touché par un type de famille donné, pour une année et une province donnée, à condition que cette famille ait touché de l'aide sociale pendant une année entière. Sont exclues les prestations médicales, ainsi que toutes les autres sources de revenu possibles des bénéficiaires de l'aide sociale (par exemple, la prestation fiscale pour enfant). Consultez Dooley, Gascon, Lefebvre et Merrigan (1999) pour plus de détails. Veuillez noter que les valeurs peuvent différer des niveaux de revenu d'aide sociale publiés par le conseil national du bien-être social (voir Conseil national du bien-être social (2000)) étant donné les différences dans la composition du revenu et dans les méthodes de calcul, mais au niveau provincial, les tendances observées au cours de la période étudiée sont semblables.

⁵ Les chiffres pour le Canada représentent des moyennes pondérées de tous les chiffres provinciaux, tandis que les poids représentent la proportion de la population des bénéficiaires de l'aide sociale de chaque province par rapport à la population des bénéficiaires de l'aide sociale de l'ensemble du Canada.

1 300 \$ entre 1994 et 1997. L'Ontario a connu des baisses constantes à partir de 1983 et jusqu'au début des années 90, puis a assisté à des baisses marquées après 1994. Toutefois, les niveaux de prestations en Ontario en 1997 étaient supérieurs à ceux de la plupart des autres provinces. Les taux de prestations en Alberta étaient en fait beaucoup plus élevés qu'en Ontario et que dans le reste du Canada en 1983. Tandis que l'Ontario et le Québec augmentaient leurs taux des prestations à la fin des années 80, les taux réels diminuaient en Alberta (en raison pour une large part d'une baisse du taux nominal de prestations, c'est-à-dire en dollars courants). La principale réforme qui a touché les prestations en Alberta s'est produite entre 1993 et 1994, période pendant laquelle le taux pour les personnes seules a diminué d'environ 800 \$. En 1997, le taux de prestations pour les personnes seules en Alberta était inférieur à celui de l'Ontario et à la moyenne pour le Canada.



Les taux de prestations pour les familles monoparentales avec un enfant, ont suivi à peu près la même tendance. Ils ont augmenté avant 1994 pour le Canada dans son ensemble et en Ontario, puis ont diminué de façon substantielle après 1994. L'Alberta a connu des baisses constantes tout au long de la majorité des années 80, et une baisse substantielle entre 1993 et 1994, l'ensemble complet des chiffres, complément au graphique 2b, figure au tableau A2b de l'annexe A).



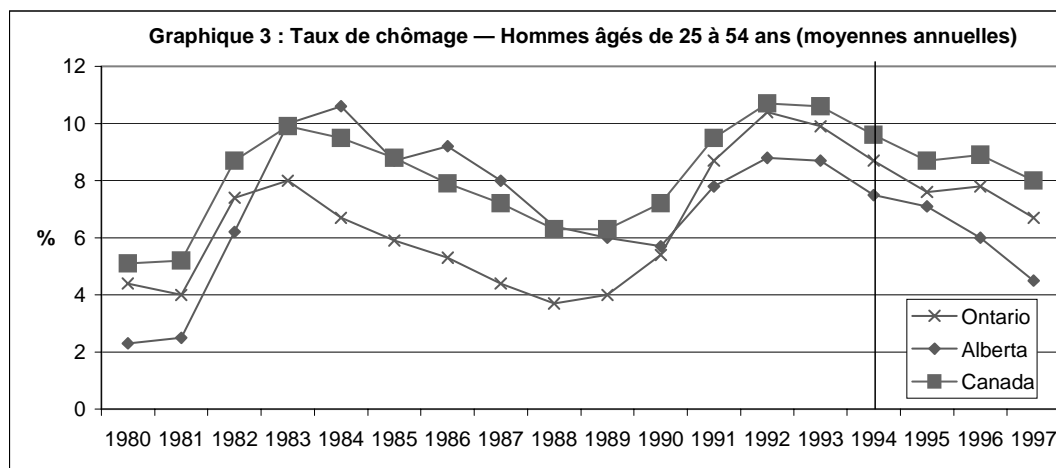
Pour le Canada dans son ensemble, les taux de prestations pour les deux types de famille étudiés ont augmenté rapidement à la fin des années 80, puis ils ont baissé tout aussi rapidement du milieu à la fin des années 90. La similitude entre les taux après les réformes et les niveaux enregistrés avant les augmentations de la fin des années 80, a peu de conséquences sur les raisons incitant les

bénéficiaires de l'aide sociale à sortir du régime. Certains ont peut-être commencé à toucher des prestations par suite de l'augmentation des taux de prestations, à la fin des années 80, mais ils ont peut-être été incités à sortir du régime une fois que les taux de prestations ont diminué.

Plusieurs provinces ont aussi resserré leurs critères d'admissibilité. Même s'il est difficile de quantifier les changements concernant les critères d'admissibilité, l'Ontario et l'Alberta ont sans doute adopté les changements les plus substantiels. En Ontario, les responsables ont accéléré les études de cas et les enquêtes relatives aux fraudes (parfois en ayant recours à des visites à domicile), y compris les cas de bris d'ententes de parrainage d'immigrants. Une ligne téléphonique de dénonciation à l'échelle de la province a été créée pour contribuer à ces efforts. Les liquidités autrefois exclues, comme les polices d'assurance-vie, l'intérêt sur les liquidités et l'augmentation de la valeur d'une propriété pendant le recours à l'aide sociale, ont commencé à être prises en compte dans le calcul des prestations versées. De plus, les personnes vivant avec un conjoint de fait ont cessé de pouvoir toucher des prestations comme personne seule ou chef de famille monoparentale (Conseil national du bien-être social, 1997).

En Alberta, les efforts ont été axés sur l'examen exhaustif des cas et les enquêtes sur les fraudes, qui ont entraîné des milliers de fermetures de dossiers. On a appliqué de façon plus stricte la politique concernant les conjoints de fait. L'admissibilité a en outre commencé à comporter un lien plus étroit avec la participation au marché du travail. Par exemple, on a interrompu les prestations pour les bénéficiaires aptes à l'emploi qui refusaient ou abandonnaient un emploi sans motif raisonnable. Le parent en situation de monoparentalité devait chercher activement du travail lorsque sont plus jeune enfant atteint l'âge de six mois, alors que le seuil précédent avait été établi à deux ans (Conseil national du bien-être social, 1997).

Il va sans dire que cette application plus stricte et que ces changements concernant l'admissibilité ont probablement eu des répercussions à la fois sur les taux d'entrée et sur les taux de sortie. Toutefois, l'évolution de la situation économique a aussi joué un rôle. Pour évaluer ces changements, le graphique 3 montre les taux de chômage pour les hommes âgés de 25 à 54 ans de 1980 à 1997, encore une fois pour l'Ontario, l'Alberta et le Canada (l'ensemble complet des chiffres pour toutes les provinces figure au tableau A3 de l'annexe A, et il prévient du tableau 282-0002 de CANSIM II). Le taux de chômage au Canada a suivi le modèle cyclique bien établi, atteignant un sommet au début des années 90, puis diminuant jusqu'en 1997 et par la suite. Les mêmes mouvements généraux ont été observés en Ontario et en Alberta, tout au long de la période, mais la récession a été moins grave en Alberta qu'en Ontario. À leur sommet (1992), le taux de chômage en Ontario était de près de deux points de pourcentage supérieurs au taux en Alberta. Cette situation s'est maintenue pendant presque toutes les années 90. Autrement dit, les possibilités économiques des bénéficiaires de l'aide sociale étaient peut-être meilleures en Alberta qu'en Ontario.



Ces trois facteurs : prestations réduites, critères d'admissibilité plus serrés et conditions économiques de plus en plus favorables, ont été associés à une diminution du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale au cours des années 90. Cette baisse a sans doute été influencée par l'expansion économique qui a eu lieu dans les années 90, lorsque des possibilités d'emploi plus nombreuses se sont offertes aux bénéficiaires de l'aide sociale. Toutefois, aucune baisse similaire ne s'est produite durant l'expansion qui a eu lieu dans les années 80, une période pendant laquelle les prestations ont augmenté ou sont demeurées constantes.

Nous avons montré que le *nombre* de bénéficiaires a baissé rapidement dans les années 90. Cette baisse tenait peut-être à une diminution des entrées dans le régime, à une augmentation des sorties du régime ou à l'un et l'autre de ces facteurs. Dans la présente étude, nous nous intéressons plus particulièrement aux sorties du régime. Bien qu'il soit impossible de quantifier ces sorties au moyen des statistiques transversales figurant ci-dessus, nous utiliserons des données longitudinales pour montrer que le taux de sortie était assez élevé dans les années 90. Nous mettons l'accent sur les résultats économiques des personnes qui ont cessé de toucher des prestations.

3. Données et méthodologie

À notre connaissance, aucune autre étude canadienne n'examine en détail le bien-être économique des personnes qui cessent de toucher des prestations d'aide sociale. Cela tient en partie aux limites des données. De nombreuses études sur l'aide sociale sont fondées sur les dossiers provinciaux, qui sont d'une utilité inestimable pour les chercheurs qui veulent mesurer la durée des périodes de prestations. Malheureusement, lorsqu'une telle période prend fin, aucune donnée de suivi n'est recueillie, à moins que la personne ait recours de nouveau à l'aide sociale. Une solution de rechange consiste à utiliser les données d'enquête, comme celles de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). Dans le cadre de l'EDTR, on demande aux personnes d'indiquer pendant quels mois de l'année précédente elles ont touché des prestations d'aide sociale. L'étude de l'aide sociale dans le cadre de l'EDTR présente toutefois quelques problèmes liés aux données (voir Kapsalis, 2001), et les échantillons sont plus petits⁶.

⁶ Habituellement, les revenus provenant de l'aide sociale sont sous-déclarés dans les enquêtes. Il peut aussi se produire des erreurs de remémorisation. Des personnes peuvent ne pas se rappeler exactement quels mois elles ont touché des prestations d'aide sociale; par conséquent, elles sont plus susceptibles de répondre « oui » pour les 12 mois. Mises bout à bout, ces « périodes » de 12 mois donnent l'impression qu'il s'agissait d'une longue période continue, ce qui crée un problème de « lisière » (c'est-à-dire qu'il semble que l'aide sociale cesse à la fin de

Il existe une autre solution, à savoir l'exploitation des données fiscales. Dans la présente étude, nous utilisons principalement la Banque de données administratives longitudinales (BDAL), qui représente un sous-échantillon de 20 % des dossiers d'impôt créés à partir du fichier des familles T1 (FT1F). Les fichiers font l'objet d'un couplage longitudinal et, chaque année, on ajoute un échantillon de remise à niveau pour compenser l'attrition. La définition de la famille aux fins de la BDAL est celle de la famille de recensement (ou nucléaire), qui comprend la famille immédiate (parents et enfants)⁷. La BDAL présente trois avantages. D'abord, les personnes sont moins susceptibles de sous-déclarer leurs revenus sous forme de prestations d'aide sociale dans leurs déclarations de revenus que dans un questionnaire d'enquête. De plus, l'échantillon est de toute évidence assez grand. Enfin, la BDAL nous permet de suivre les personnes après une période de prestations. Lorsque cela est nécessaire, nous avons recours à l'EDTR pour résoudre certains problèmes très particuliers.

Par définition, l'aide sociale est un concept axé sur la famille. En général, une personne ne peut toucher de prestations d'aide sociale pendant qu'elle habite avec sa famille, à moins que toute la famille ne touche de l'aide sociale. Il est difficile de suivre les familles au fil du temps parce qu'il arrive qu'elles éclatent. Une solution à ce problème consiste à faire le suivi de la personne et à observer les résultats économiques au niveau de la famille. Si une personne cesse de toucher des prestations d'aide sociale parce que son conjoint a trouvé un emploi ou parce qu'elle a épousé une personne employée, ce sont quand même les revenus tirés d'un emploi qui ont permis à la famille de cesser de toucher des prestations d'aide sociale, même si quelqu'un d'autre gagne l'argent. Ainsi, les revenus tirés d'un emploi sont mesurés au niveau de la famille dans la présente étude. Nous pensons qu'il s'agit d'une façon plus appropriée d'évaluer les résultats du point de vue de l'emploi des personnes qui ont cessé de toucher de l'aide sociale, que de se demander simplement, comme on le fait souvent : « Ont-elles trouvé un emploi? »

Les prestations d'aide sociale de base ont commencé à être déclarées séparément dans les déclarations de revenus pour 1992. Ainsi, notre étude porte sur la période allant de 1992 à 1999 (dernière année pour laquelle des données sont disponibles dans la BDAL). Nous classons les personnes comme bénéficiaires de l'aide sociale pour la totalité de l'année « t » si leurs prestations totales d'aide sociale de base représentent au moins 80 % des revenus totaux de la famille (pour les familles sans enfants) ou 70 % des revenus totaux de la famille (pour les familles avec enfants)⁸. Un

l'année). Par ailleurs, la proportion de bénéficiaires de l'aide sociale au Canada est d'environ une personne sur dix. La sélection des seules personnes qui ont cessé de toucher des prestations au cours d'une période donnée, laisse un échantillon de petite taille dans l'EDTR. L'EDTR a comme avantage qu'elle recueille des données sur le capital humain et l'expérience sur le marché du travail, lesquelles peuvent être essentielles pour une étude des déterminants de la réussite sur le marché du travail des personnes qui ont cessé de toucher des prestations d'aide sociale.

⁷ Les enfants non mariés, peu importe leur âge, peuvent être inclus. Étant donné que nous ne pouvons pas toujours déterminer les personnes qui n'ont jamais été mariées dans la BDAL, les personnes qui sont actuellement célibataires sont classées comme n'ayant jamais été mariées.

⁸ L'établissement d'un critère trop élevé éliminerait plusieurs personnes qui ont touché des prestations pendant une année entière, étant donné que d'autres sources de revenu sont possibles. De façon plus particulière, les familles avec enfants sont plus susceptibles de recevoir d'autres formes de transferts, ce qui fait que les critères sont fixés plus bas pour elles. En outre, certains revenus sont généralement exclus de la récupération fiscale. Les critères ont été fondés sur les sources observées de revenus des bénéficiaires de l'aide sociale (voir Conseil national du bien-être social (2000) pour plus de détails).

des avantages de l'application d'un ensemble aussi strict de critères est l'exclusion des bénéficiaires à court terme (moins d'un an), c'est-à-dire peut-être des personnes qui ont recours à l'aide sociale sporadiquement. Parmi les autres avantages, figurent les comparaisons possibles avec la période postérieure à l'aide sociale. Essentiellement, nous voulons comparer les résultats des personnes qui ont touché de l'aide sociale pendant la totalité de l'année « t » à ceux qu'elles ont obtenus lorsqu'elles ont cessé complètement de toucher des prestations (aucune aide sociale de base). La sélection de l'année « t+1 » ne convient de toute évidence pas pour définir la période postérieure à l'aide sociale, étant donné qu'elle limite notre analyse aux personnes qui sont sorties du régime à la fin de l'année « t ». On opte plutôt pour l'année « t+2 », ce qui signifie que des personnes peuvent avoir cessé de toucher des prestations à tout moment au cours de l'année « t+1 ». Nous limitons en outre l'échantillon à tous les déclarants qui avaient entre 25 et 54 ans l'année suivant celle où ils ont cessé de toucher des prestations d'aide sociale⁹.

Notre principale mesure du bien-être économique est le revenu disponible des familles corrigé en fonction des équivalents adultes. Il s'agit essentiellement du revenu disponible de tous les membres de la famille, corrigé pour tenir compte de la taille de la famille. Cette correction vise à créer une mesure du revenu par personne, ainsi qu'à tenir compte des rendements d'échelle de plus en plus importants dans la fonction production du ménage. Chaque membre supplémentaire de la famille fait baisser le revenu supplémentaire nécessaire, puisque certains biens peuvent être partagés. La correction spécifique consiste à diviser la mesure du revenu par la racine carrée du nombre de membres de la famille, mesure utilisée dans les publications de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Le revenu disponible correspond au revenu total moins l'impôt sur le revenu versé. Le revenu total correspond à la somme de ce qui suit : gains, autre revenu du marché, aide sociale de base, autres transferts et autres revenus. Toutes les composantes du revenu disponible sont décrites ci-dessous.

Gains : comprennent le revenu d'emploi déclaré sur le relevé T4, le revenu net d'un travail autonome et tout autre revenu d'emploi.

Autre revenu du marché : comprend les dividendes, les intérêts et les revenus de placement, le revenu de location net, le revenu net d'une société en commandite, le revenu de pension ou les prestations de retraite et le revenu tiré d'un régime enregistré d'épargne-retraite.

Aide sociale de base : revenu tiré des chèques d'aide sociale touchés par les bénéficiaires.

Autres transferts : tous les transferts autres que ceux au titre de l'aide sociale de base (prestations d'assurance-emploi, indemnités d'accidents du travail, prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, prestations de la Sécurité de la vieillesse, versements nets des suppléments fédéraux, prestations fiscales pour enfant, crédits d'impôt pour enfant, allocations familiales, crédits d'impôt provinciaux et crédits pour taxe sur les produits et services).

⁹ La limite inférieure à 25 ans a pour effet d'exclure de nombreux étudiants qui ont peut-être touché des prestations d'aide sociale, mais qui ont ensuite été aiguillés vers le régime de prêts aux étudiants. La limite supérieure de 54 ans vise à garantir que les bénéficiaires de l'aide sociale ne se sont pas réorientés vers un programme quelconque de paiements de transferts liés à l'âge.

Autres revenus : tout revenu imposable non mentionné ci-dessus¹⁰.

Impôt : comprend l'impôt fédéral net, l'impôt provincial net, l'abattement pour les résidents du Québec (déduction fiscale pour les résidents qui exploitent une entreprise au Québec), les cotisations au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec (à titre d'employé ou de travailleur autonome), les cotisations à l'assurance-emploi et le remboursement des prestations de programmes sociaux.

Dans le présent document, nous examinons en outre deux mesures du faible revenu. La première est le taux de faible revenu. Il s'agit du pourcentage de personnes qui se situent au-dessous du seuil de faible revenu. Plus particulièrement, nous utilisons le seuil de faible revenu (SFR) après impôt et transferts, base de 1992. Les seuils de faible revenu sont corrigés pour tenir compte de la taille de la famille et de celle de la région de résidence. Comme nous utilisons tout au long de l'étude la base de 1992, toute variation des taux de faible revenu s'explique non par un changement au niveau du bien-être *relatif* des personnes, mais par un changement au niveau de leur bien-être *absolu*. Autrement dit, nous comparons les revenus à un seuil fixe. Pour donner une idée de ce seuil, précisons que le SFR après impôt pour une famille de quatre personnes qui habite dans une région comptant de 30 000 à 99 999 habitants est de 23 546 \$ (en dollars de 1999). Bien que le taux de faible revenu soit très instructif, il ne permet pas de cerner la *profondeur* du faible revenu. Nous utilisons à cette fin une deuxième mesure du faible revenu, à savoir l'écart moyen de faible revenu. Cet écart correspond à la différence en pourcentage entre le SFR après impôt et le revenu familial réel des personnes qui se situent au-dessous du seuil de faible revenu (nous ne mesurons pas cet écart dans le cas des personnes qui se situent au-dessus de ce seuil).

Note sur le Supplément de la prestation nationale pour enfants

Au cours de la période à l'étude, les prestations fiscales pour enfant ont augmenté rapidement. Les principales augmentations ont eu lieu en 1998 et 1999, quand on a créé un supplément pour les familles à faible revenu, puis augmenté le montant de ce supplément. Dans la plupart des provinces, le supplément a été récupéré à même les chèques d'aide sociale, et les provinces ont été libres de réinvestir les sommes en question comme elles le jugeaient à propos. En ce qui concerne notre étude, l'une des craintes tient à ce que certaines des personnes que nous avons classées dans la catégorie de celles qui ont cessé de toucher des prestations d'aide sociale pourraient être en réalité tout simplement des parents qui sont passés de ce régime à un autre régime d'assistance publique. Toutefois, il est assez évident que le nombre de ces cas est très limité. Le supplément annuel adopté en 1998 s'établissait à 605 \$ pour un enfant, 1 010 \$ pour deux enfants, 1 340 \$ pour trois enfants et 1 670 \$ pour quatre enfants. Il a été majoré de 180 \$ par enfant en 1999. La récupération de ces montants sur les chèques d'aide sociale ne suffit pas pour amener les intéressés à se sortir complètement du régime d'aide sociale (pour plus de renseignements sur le supplément, voir le Conseil national du bien-être social (1998b)).

¹⁰ Nous avons envisagé la possibilité d'inclure la pension alimentaire nette dans cette catégorie (la pension alimentaire touchée moins celle versée), mais en raison des modifications apportées aux lois fiscales, la variable est peu fiable après 1996 (les versements au titre des nouvelles ententes conclues après le 30 avril 1997 ne sont pas imposables ni déductibles du revenu imposable). Nous avons inclus la pension alimentaire nette dans des totalisations distinctes, avec des résultats assez semblables.

4. Résultats

4.1 Répercussions économiques de l'abandon de l'aide sociale

Changements touchant les gains et le revenu après la fin des prestations

La présente section met l'accent sur les conséquences économiques que subissent les personnes qui cessent de toucher de l'aide sociale¹¹. À cette fin, nous utilisons les déclarants de la BDAL qui touchaient des prestations d'aide sociale pendant de l'année « t ». Plus de 300 000 personnes de notre échantillon répondaient à ce critère. Parmi elles, environ 9 % ne touchaient plus de prestations deux ans plus tard, ce qui nous a fourni un échantillon de travail de 28 840 personnes. Le tableau 1 résume ces données.

Tableau 1 : Nombre d'adultes échantillonnés bénéficiaires de l'aide sociale pendant « la totalité » de l'année « t » et leur situation sur le plan de l'aide sociale pour l'année « t+2 »*	
Touchaient de l'aide sociale pendant « la totalité » de l'année « t »	332 610
Touchaient de l'aide sociale à un moment donné au cours de l'année « t+2 »	303 770
N'ont pas touché d'aide sociale au cours de l'année « t+2 »	28 840
Taux de sortie (%)	8,7
* Les bénéficiaires de l'aide sociale pendant « la totalité de l'année » sont ceux appartenant à des familles de recensement dont les prestations d'aide sociale de base représentent plus de 80 % (70 % lorsqu'il y a des enfants) du revenu familial. L'année « t » est l'une des données comprises entre 1992 et 1997. La taille de tous les échantillons est arrondie aux cinq personnes les plus près.	

Le tableau 2 montre notre premier ensemble de résultats. À noter que toutes les valeurs en dollars fondées sur la BDAL sont arrondies aux 100 \$ les plus près (en dollars constants de 1999) et sont calculées au niveau de la famille de recensement. Deux colonnes de résultats sont fournies et correspondent aux résultats pendant que les personnes touchaient de l'aide sociale et aux résultats lorsqu'elles ont cessé de toucher des prestations. Dans l'ensemble, le revenu disponible moyen a augmenté considérablement (passant de 13 400 \$ à 18 900 \$). Essentiellement, l'augmentation des gains fait plus que compenser la baisse de l'aide sociale. Les autres formes de transferts augmentent aussi de façon générale. Même s'ils ne sont pas indiqués, les transferts liés à la présence d'enfants (par exemple, la prestation fiscale pour enfant) et les transferts liés au travail (par exemple, les prestations d'assurance-emploi et les indemnités d'accidents du travail) sont inclus.

¹¹ Les répercussions économiques de l'abandon des prestations d'aide sociale sur la société dans son ensemble vont au-delà de la portée du présent document.

Tableau 2 : Résultats pendant et après l'aide sociale*			
	Pendant l'aide sociale (t)	Après l'aide sociale (t+2)	Différence
Gains de la famille (moyenne en dollars de 1999)	200	17 300	17 100
Autre revenu du marché de la famille (moyenne en dollars de 1999)	0	400	400
Aide sociale de la famille (moyenne en dollars de 1999)	11 000	0	-11 000
Autres transferts à la famille (moyenne en dollars de 1999)	2 200	4 000	1 800
Autres revenus de la famille (moyenne en dollars de 1999)	100	600	500
Impôt payé par la famille (moyenne en dollars de 1999)	0	3 400	3 400
Revenu disponible de la famille (moyenne en dollars de 1999)	13 400	18 900	5 500
Revenu disponible corrigé de la famille (moyenne en dollars de 1999)	8 500	11 700	3 200
Taux SFR (%)	91	58	-33
Écart SFR (%) - Toutes les personnes qui ont cessé de toucher des prestations d'aide sociale	38	52	14
Écart SFR (%) - Personnes qui ont cessé de toucher de l'aide sociale et qui étaient à faible revenu pendant les deux périodes	39	51	12

* Toutes les valeurs en dollars de la BDAL sont arrondies aux 100\$ les plus près et sont calculées au niveau de la famille de recensement.

Afin de tenir compte des différences quant à la taille de la famille et aux économies d'échelle connexes, nous utilisons principalement le revenu familial disponible corrigé en fonction des équivalents adultes. Les détails de cette correction sont décrits dans la section précédente. Le tableau 2 montre que le revenu disponible corrigé a aussi augmenté considérablement en moyenne (passant de 8 500 \$ à 11 700 \$ après correction, ce qui, avant correction, est équivalent au revenu disponible d'une famille de quatre qui passe de 17 000 \$ à 23 400 \$). Toutes les autres valeurs en dollars seront corrigées de la même façon.

Le tableau 2 indique en outre que les personnes qui ont cessé de toucher des prestations d'aide sociale étaient beaucoup moins susceptibles de se trouver dans des familles à faible revenu après avoir quitté le régime. Presque toutes les personnes qui ont cessé de toucher des prestations appartenaient à des familles à faible revenu lorsqu'elles touchaient des prestations (91 %), mais seulement 58 % d'entre elles étaient dans la même situation après avoir cessé de toucher des prestations. Toutefois, la situation semble s'être aggravée considérablement pour les personnes appartenant à des familles à faible revenu. L'écart moyen entre leur revenu et le seuil de faible revenu était de 38 % lorsqu'elles touchaient des prestations d'aide sociale. Il est passé à 52 % lorsqu'elles ont cessé de le faire. Évidemment, cette augmentation peut-être aggravée par le fait que ceux qui se trouvaient le plus près du seuil ont cessé d'être en situation de faible revenu et ont laissé derrière ceux qui étaient les plus éloignés du seuil. Pour vérifier cette hypothèse, nous avons recalculé la variation dans l'écart moyen, afin de tenir compte des revenus de ceux qui étaient en situation de faible revenu les deux années, et nous avons abouti à un résultat très similaire (une hausse de 39 à 51 %).

La hausse de l'écart de faible revenu fait ressortir le fait que, même si la situation parmi les personnes qui ont cessé de toucher des prestations s'est améliorée en moyenne, elle s'est détériorée dans les faits pour d'autres. Le tableau 3 aborde cette notion directement. Les personnes sont classées selon les changements qui ont touché leur revenu disponible corrigé. Nous notons que le décile supérieur a connu une augmentation d'environ 20 000 \$ de la moyenne du revenu disponible corrigé. Pour une famille de quatre, cela représente environ 40 000 \$ (en dollars non corrigés). Des augmentations du revenu disponible ont été enregistrées pour les six déciles supérieurs, comme on peut s'y attendre dans le cas des prestataires d'aide sociale qui cessent de toucher des prestations pour occuper un emploi. La situation était très différente pour les deux déciles inférieurs, où des baisses substantielles ont été notées. Les personnes dans le décile inférieur n'avaient virtuellement pas de revenus. Même les personnes du troisième décile ont vu leurs revenus diminuer dans une certaine mesure. Dans la dernière section, nous examinons plusieurs explications possibles des baisses importantes enregistrées pour un aussi grand nombre de personnes qui ont cessé de toucher des prestations d'aide sociale

Tableau 3: Variation moyenne de revenu par décile

Décile de variation dans le revenu	Revenu disponible corrigé de la famille (moyenne en dollars de 1999)			Revenu disponible de la famille (moyenne en dollars de 1999)		
	Pendant l'aide sociale (t)	Après l'aide sociale (t+2)	Différence	Pendant l'aide sociale (t)	Après l'aide sociale (t+2)	Différence
Supérieur	7 300	27 600	20 300	10 100	43 800	33 700
9 ^e	7 700	18 900	11 200	11 300	30 200	18 900
8 ^e	7 900	16 000	8 100	12 000	25 600	13 600
7 ^e	8 200	14 100	5 900	12 700	22 600	9 900
6 ^e	8 400	12 300	3 900	13 400	20 200	6 800
5 ^e	8 700	10 600	1 900	14 100	17 300	3 200
4 ^e	8 800	8 500	-300	14 200	13 900	-300
3 ^e	8 200	5 400	-2 800	13 500	9 000	-4 500
2 ^e	8 700	2 700	-6 000	14 400	4 600	-9 800
Bottom	11 000	1 100	-9 900	18 300	2 000	-16 300

Différences entre les provinces

Étant donné que l'aide sociale relève de la compétence des provinces, les résultats au niveau provincial revêtent un intérêt considérable. Lorsque diverses provinces ont diminué le montant des prestations versées et resserré les critères d'admissibilité (plus particulièrement l'Ontario et l'Alberta), de nombreux analystes des politiques se sont demandé ce qui advenait des personnes qui avaient cessé de toucher des prestations d'aide sociale dans leur province. Le tableau 4 montre la variation dans le revenu disponible corrigé selon la province. Essentiellement, toutes les provinces ont connu des améliorations en moyenne. L'amélioration la plus marquée a été enregistrée au Québec, mais cela s'explique en partie par le fait que les prestations d'aide sociale touchées étaient inférieures à la moyenne pour l'année « t ». De façon générale, les revenus après l'aide sociale ne différaient pas considérablement d'une région à l'autre au pays, particulièrement si l'on tient compte des différences quant à la situation économique des provinces. La population bénéficiaire de l'aide sociale a diminué le plus rapidement en Alberta dans les années 90, ce qui fait qu'on aurait pu s'attendre à ce que de nombreuses personnes ayant cessé de toucher des prestations en Alberta obtiennent de moins bons résultats que les personnes dans la même situation dans les autres provinces. Toutefois, les personnes qui ont cessé de toucher des prestations en Alberta se situaient au milieu du peloton en ce qui a trait aux revenus après l'aide sociale. Le tableau 4 montre en outre que parmi les personnes qui ont cessé de toucher des prestations, le taux de faible revenu a diminué dans toutes les provinces, du même montant en moyenne. L'écart moyen de faible revenu parmi les personnes qui ont cessé de toucher des prestations a augmenté dans toutes les provinces, mais à des

degrés divers. L'écart de faible revenu n'a augmenté que légèrement au Québec (3 points de pourcentage), mais substantiellement en Nouvelle-Écosse (23 points de pourcentage), ainsi qu'en Ontario, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique (21 points de pourcentage dans chaque cas).

Tableau 4 : Résultats pendant et après l'aide sociale, selon la province

Province (t)	Taux de sortie	Taille de l'échantillon (ceux qui ont quitté l'assistance sociale)	Revenu disponible corrigé de la famille (moyenne en dollars de 1999)			Revenu disponible de la famille (moyenne en dollars de 1999)			Gains de la famille (moyenne en dollars de 1999)		
			Pendant l'aide sociale (t)	Après l'aide sociale (t+2)	Différence	Pendant l'aide sociale (t)	Après l'aide sociale (t+2)	Différence	Pendant l'aide sociale (t)	Après l'aide sociale (t+2)	Différence
Terre-Neuve-et-Labrador	7,3	300	7 300	9 400	2 100	11 300	15 400	4 100	100	12 000	11 900
Île-du-Prince-Édouard	8,5	50	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Nouvelle-Écosse	7,4	670	7 600	10 200	2 600	11 600	16 600	5 000	200	14 200	14 000
Nouveau-Brunswick	7,7	435	6 800	9 600	2 800	9 900	14 700	4 800	100	11 800	11 700
Québec	7,8	8 535	7 400	11 600	4 200	10 900	17 700	6 800	100	15 400	15 300
Ontario	9,2	13 200	9 500	12 400	2 900	15 300	20 500	5 200	200	19 600	19 400
Manitoba	7,5	860	7 800	10 600	2 800	12 200	16 600	4 400	200	15 400	15 200
Saskatchewan	7,1	470	7 600	10 100	2 500	12 600	16 500	3 900	200	15 200	15 000
Alberta	13,5	1 610	8 000	10 000	2 000	13 500	17 200	3 700	200	15 500	15 300
Colombie-Britannique	8,7	2 685	8 500	11 600	3 100	13 600	19 100	5 500	100	17 100	17 000

Le fait que les personnes qui ont cessé de toucher de l'aide sociale en Alberta se situent au milieu du peloton en ce qui a trait au revenu peut porter à confusion. La situation économique était très bonne en Alberta dans les années 90, et cela peut avoir eu des répercussions sur les gains (la composante la plus importante du revenu). En outre, d'autres facteurs comme le niveau de scolarité, l'expérience de travail et la composition selon le sexe devraient idéalement être pris en compte lorsque l'on compare les résultats des personnes qui ont cessé de toucher des prestations d'aide sociale entre les diverses provinces. Pour tenir compte de ces facteurs, nous utilisons l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). L'annexe B montre les résultats d'une équation du logarithme des gains annuels par la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO). Seules les personnes ayant eu des gains positifs sont incluses, et les données portent sur la période de 1993 à 2000 (1995 à 2000 pour l'année postérieure à l'aide sociale : « t+2 »). Pour augmenter la taille de l'échantillon, nous nous concentrons sur les résultats après l'aide sociale des personnes qui ont eu recours de façon significative au régime (mais pas nécessairement une année entière). Il s'agit des personnes dont les prestations d'aide sociale de base représentent plus de 30 % du revenu total de la famille.

La variable dépendante correspond au logarithme des gains annuels pour l'année t+2. Le modèle 1 ne contrôle que la province, ce qui fait que les coefficients peuvent être perçus comme les différences « brutes » dans les gains moyens en pourcentages entre les provinces, l'Ontario appartenant au groupe témoin. Nous voyons que les personnes qui ont cessé de toucher des prestations dans les provinces de l'Atlantique, au Québec et en Alberta se situent à la queue du peloton en ce qui a trait aux gains après l'aide sociale. Par exemple, les personnes qui ont cessé de toucher des prestations en Alberta gagnaient 38 % de moins que celles qui avaient fait de même en Ontario. Les différences entre ces résultats et ceux figurant au tableau 4 peuvent s'expliquer par le fait que, dans ce dernier cas, on met l'accent sur le revenu disponible, qui peut être influencé pour une large part par les taux de transfert et d'imposition. Le modèle 2 contrôle la scolarité, l'expérience de travail et le sexe (une variable binaire pour les femmes), ainsi que le taux de chômage chez les hommes dans la force de l'âge (à l'intérieur d'une combinaison donnée année-province). Les personnes qui ont cessé de toucher des prestations qui sont plus scolarisées et qui ont plus d'expérience gagnent davantage, tout comme les hommes qui ont cessé de toucher des prestations, et les personnes qui ont cessé de toucher des prestations et qui ont des taux de chômage moins élevés dans leur région de résidence.

À cette étape, il serait tentant d'utiliser le modèle 2 en contrôlant simplement la province, afin d'évaluer les répercussions de la scolarité, de l'expérience de travail, du sexe et de la situation économique sur les différences entre les provinces figurant dans le modèle 1. Toutefois, le changement dans la variable du taux de chômage s'explique presque entièrement par les variables binaires au niveau des provinces. Le seul autre facteur qui explique l'évolution de la variable du taux de chômage est l'année. Dans le modèle 3, les valeurs binaires au niveau des provinces sont incluses, et nous notons que le coefficient du taux de chômage n'est plus significatif statistiquement. Le modèle 3 ne fournit donc aucune indication utile des répercussions du contrôle de la situation économique sur les différences au niveau provincial. Au mieux, nous pouvons tenir compte des différences dans les variables propres à la personne, comme le niveau de scolarité, l'expérience de travail et le sexe. C'est ce que nous faisons dans le modèle 4, et nous voyons que cela n'a que des répercussions très faibles sur les coefficients provinciaux (comparativement au modèle 1). Les provinces où les gains après l'aide sociale sont beaucoup plus faibles qu'en Ontario comprennent Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, le Québec et l'Alberta. Si l'on tient compte du fait que le taux de chômage était beaucoup plus faible en Alberta que dans toutes les autres provinces, nous pouvons faire l'hypothèse (sans vérifier la notion) que les personnes qui ont cessé de toucher des prestations d'aide sociale en Alberta ont profité de la situation économique favorable dans une certaine mesure, et qu'elles auraient par conséquent eu des gains relativement moins élevés si elles s'étaient trouvées dans la situation économique de la moyenne.

Le tableau 5, qui reprend les données sur l'impôt et les données sur le revenu de la famille, explore de façon plus détaillée les variations dans les revenus selon la province. Les personnes qui ont cessé de toucher des prestations dans chaque province sont classées selon les changements qui ont touché leur revenu disponible corrigé. Tout d'abord, le tiers inférieur dans chaque province a connu des baisses considérables de revenus. La diminution a été plus marquée en Ontario (6 700 \$), mais plusieurs provinces suivaient de près (Colombie-Britannique, Saskatchewan et Alberta). La baisse a été la moins prononcée au Québec (3 800 \$), suivi par le Manitoba (4 700 \$). Divers facteurs, comme la gravité des restrictions qui ont touché les régimes d'aide sociale dans chaque province, ainsi que la situation économique des provinces, peuvent expliquer ensemble ces différences. Il est intéressant de noter qu'en dépit de la situation économique favorable en Ontario et en Alberta, le tiers inférieur des ex-bénéficiaires dans chaque province a enregistré des baisses de revenu supérieures à la moyenne.

Province (t)	Palier de variation dans le revenu disponible corrigé de la famille	Revenu disponible corrigé de la famille (moyenne en dollars de 1999)			Revenu disponible de la famille (moyenne en dollars de 1999)			Gains de la famille (moyenne en dollars de 1999)		
		Pendant l'aide sociale (t)	Après l'aide sociale (t+2)	Différence	Pendant l'aide sociale (t)	Après l'aide sociale (t+2)	Différence	Pendant l'aide sociale (t)	Après l'aide sociale (t+2)	Différence
		Terre-Neuve-et-Labrador	Supérieur	6 700	16 900	10 200	10 300	27 900	17 600	100
	Intermédiaire	7 100	9 000	1 900	11 400	14 500	3 100	100	8 100	8 000
	Inférieur	8 100	2 500	-5 600	12 200	4 000	-8 200	0	1 100	1 100
Île-du-Prince-Édouard	Supérieur	--	--	--	--	--	--	--	--	--
	Intermédiaire	--	--	--	--	--	--	--	--	--
	Inférieur	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Nouvelle-Écosse	Supérieur	7 300	18 800	11 500	10 800	30 900	20 100	200	31 000	30 800
	Intermédiaire	7 600	9 300	1 700	11 700	15 100	3 400	200	10 300	10 100
	Inférieur	7 800	2 500	-5 300	12 400	3 900	-8 500	200	1 400	1 200
Nouveau-Brunswick	Supérieur	6 200	17 500	11 300	8 900	27 700	18 800	200	26 200	26 000
	Intermédiaire	6 600	8 700	2 100	9 700	12 700	3 000	100	8 000	7 900
	Inférieur	7 500	2 500	-5 000	11 200	3 600	-7 600	100	1 300	1 200
Québec	Supérieur	6 700	19 000	12 300	9 300	29 100	19 800	100	30 000	29 900
	Intermédiaire	7 600	11 600	4 000	11 400	17 600	6 200	200	13 600	13 400
	Inférieur	7 900	4 100	-3 800	12 000	6 400	-5 600	100	2 600	2 500
Ontario	Supérieur	8 600	21 600	13 000	12 800	35 000	22 200	200	38 200	38 000
	Intermédiaire	9 500	12 000	2 500	15 600	20 200	4 600	200	17 500	17 300
	Inférieur	10 300	3 600	-6 700	17 400	6 200	-11 200	300	3 000	2 700
Manitoba	Supérieur	7 200	17 700	10 500	10 600	27 700	17 100	200	289 000	288 800
	Intermédiaire	7 900	10 600	2 700	12 500	16 800	4 300	300	14 500	14 200
	Inférieur	8 100	3 400	-4 700	13 400	5 300	-8 100	100	2 700	2 600
Saskatchewan	Supérieur	6 800	18 500	11 700	10 300	29 500	19 200	100	31 000	30 900
	Intermédiaire	7 700	9 500	1 800	13 000	16 200	3 200	300	13 400	13 100
	Inférieur	8 500	2 200	-6 300	14 700	3 800	-10 900	100	1 300	1 200
Alberta	Supérieur	7 000	17 700	10 700	11 200	30 100	18 900	100	31 700	31 600
	Intermédiaire	8 100	9 400	1 300	13 800	16 400	2 600	200	12 600	12 400
	Inférieur	8 800	2 800	-6 000	15 600	5 000	-10 600	200	2 200	2 000
Colombie-Britannique	Supérieur	7 700	21 200	13 500	11 300	34 000	22 700	100	35 900	35 800
	Intermédiaire	8 700	11 100	2 400	14 200	18 700	4 500	100	14 300	14 200
	Inférieur	9 200	2 700	-6 500	15 100	4 600	-10 500	100	1 200	1 100

Mariage, divorce et taux d'abandon de l'aide sociale

Le changement d'état matrimonial est l'un des facteurs qui peut avoir une influence considérable sur la réussite économique des personnes qui cessent de toucher des prestations d'aide sociale. Le tableau 6 montre les conséquences du mariage et du divorce sur la probabilité de cesser de toucher des prestations d'aide sociale, et la réussite subséquente des personnes qui ont cessé de toucher des prestations. Les personnes qui se sont mariées (ou qui ont commencé une union de fait) entre l'année « t » et l'année « t+2 » sont appelées « célibataires-mariées ». De même, les personnes qui ont divorcé sont appelées « mariées-célibataires ». Les groupes repères sont constitués des

personnes qui étaient célibataires pendant les deux périodes (« célibataires-célibataires ») et mariées pendant les deux périodes (« mariées-mariées »), respectivement. À noter que par « célibataire » on entend une personne qui n'est pas mariée actuellement, ce qui peut inclure des personnes qui ont déjà été mariées (divorcées ou veuves).

État matrimonial (« t » - « t+2 »)	Pourcentage d'utilisateurs de l'aide social pour l'année « t »	Taux de sortie (%)	Taille de l'échantillon (des personnes qui ont cessé de toucher de l'aide sociale)	Revenu disponible corrigé de la famille (moyenne en dollars de 1999)			Pourcentage de la contribution des gains individuels aux gains de la famille (t+2)
				Pendant l'aide sociale (t)	Après l'aide sociale (t+2)	Variation	
Homme							
Célibataire-marié	10,7	14,7	1 210	7 500	15 600	8 100	49
Célibataire-célibataire	89,3	6,6	4 525	7 000	11 700	4 700	90
<i>Différence</i>						3 400	
Marié-célibataire	14,7	15,1	795	9 900	12 500	2 600	83
Marié-marié	85,3	11,3	3 430	9 100	11 200	2 100	70
<i>Différence</i>						500	
Femme							
Célibataire-mariée	15,4	20,4	5 580	8 800	17 500	8 700	18
Célibataire-célibataire	84,6	6,0	9 045	8 400	8 400	0	94
<i>Différence</i>						8 700	
Mariée-célibataire	21,3	7,0	635	9 400	7 400	-2 000	93
Mariée-mariée	78,7	10,7	3 620	9 200	11 100	1 900	27
<i>Différence</i>						-3 900	

La deuxième colonne du tableau 6 montre la proportion pour chaque catégorie d'état matrimonial. Au total, 11 % des hommes célibataires et 15 % des femmes célibataires se sont mariés entre les deux années. De même, 15 % des hommes mariés et 21 % des femmes mariées sont devenus célibataires. Ainsi, des changements substantiels ont touché l'état matrimonial au cours des deux années. Les bénéficiaires de l'aide sociale mariés sont plus susceptibles de divorcer que les bénéficiaires célibataires de se marier. Comparativement aux femmes, les hommes célibataires sont moins susceptibles de se marier, et les hommes mariés, moins susceptibles de divorcer. Ces conclusions correspondent aux statistiques publiées¹². Essentiellement, les hommes sont plus susceptibles de reporter leur mariage, mais s'ils ont été mariés une fois, ils sont plus susceptibles d'être toujours mariés dans l'avenir, qu'ils soient demeurés mariés tout au long de la période ou qu'ils aient divorcé et qu'ils se soient remariés. Autrement dit, le mariage est concentré au fil du temps chez un moins grand nombre d'hommes que de femmes.

Le mariage est lié à une probabilité plus élevée de cesser de toucher des prestations d'aide sociale par rapport au célibat. Cela est particulièrement vrai pour les femmes, qui sont trois fois plus susceptibles de cesser de toucher des prestations d'aide sociale si elles se marient. Les hommes sont à peu près deux fois plus susceptibles de cesser de toucher des prestations s'ils se marient. À

¹² Voir le tableau 051-0010 de CANSIM II pour plus de détails. En 1997, 46 % de tous les hommes ne s'étaient jamais mariés, comparativement à 39 % des femmes. Parmi ceux qui avaient déjà été mariés, seulement 10 % des hommes étaient divorcés ou veufs, tandis que 21 % des femmes étaient dans la même situation.

condition d'avoir cessé de toucher des prestations, tant les hommes que les femmes qui se marient voient leur revenu familial disponible augmenter davantage que ceux qui demeurent célibataires. Toutefois, les hommes célibataires qui le demeurent et qui cessent de toucher des prestations d'aide sociale voient aussi leur revenu familial disponible augmenter, de telle façon que les avantages comparatifs du mariage (par rapport au célibat) sont plus faibles pour les hommes que pour les femmes (3 400 \$ pour les hommes par rapport à 8 700 \$ pour les femmes, le tout en dollars corrigés). En outre, les hommes qui se sont mariés étaient responsables de 49 % des gains totaux de la famille, tandis que cette proportion était de 18 % pour femmes qui se sont mariées.

Lorsque nous axons notre recherche sur les personnes mariées bénéficiaires de l'aide sociale, nous notons que le taux de sortie est plus élevé pour les hommes qui ont divorcé que pour ceux qui sont toujours mariés (15 % par rapport à 11 %). Pour les femmes, la situation est inverse. Le divorce est lié à une probabilité plus faible de cesser de toucher des prestations d'aide sociale par rapport au fait de demeurer mariées (7 % par rapport à 11 %). Cela vient probablement du fait que les hommes, en moyenne, sont en meilleure situation financière après un divorce que les femmes, étant donné que leurs niveaux possibles de gains sont plus élevés en moyenne. À condition d'avoir cessé de toucher des prestations d'aide sociale, les hommes qui ont divorcé ont connu à peu près la même augmentation de revenu que les hommes qui étaient toujours mariés. Les femmes qui ont divorcé ont connu une baisse de revenu, tandis que les femmes qui étaient toujours mariées ont connu une augmentation de revenu.

En résumé, le mariage semble aider davantage les femmes célibataires que les hommes célibataires à cesser de toucher des prestations d'aide sociale. À condition d'avoir cessé de toucher des prestations, le mariage a des répercussions économiques nettes plus élevées sur les femmes qui étaient auparavant célibataires et qui ont cessé de toucher des prestations que sur les hommes qui étaient auparavant célibataires et qui ont fait de même. Les hommes qui divorcent sont plus susceptibles de cesser de toucher des prestations d'aide sociale que les hommes qui sont toujours mariés, mais l'inverse est vrai pour les femmes. À condition d'avoir cessé de toucher des prestations d'aide sociale, le divorce n'a à peu près aucune répercussion sur les revenus des hommes (comparativement au fait d'être toujours mariés), mais a des répercussions négatives sur les revenus des femmes. Évidemment, certaines différences entre les sexes sont prévisibles du fait que les hommes gagnent davantage que les femmes. L'utilité des conclusions du tableau 6 vient de ce qu'elles font ressortir une répercussion importante de l'écart de revenus entre les sexes. Les hommes et les femmes bénéficiaires de l'aide sociale ont des incitatifs différents par rapport au mariage et au divorce.

Taux de récidive chez les personnes qui ont cessé de toucher des prestations

Le fait de cesser de toucher des prestations est une chose, mais ne plus jamais recourir à l'aide sociale en est une autre. Il existe un intérêt évident quant au taux de retour au régime des anciens bénéficiaires de l'aide sociale. Le tableau 7 jette de la lumière sur cette question, du fait qu'il montre le taux de récidive chez les bénéficiaires de l'aide sociale; c'est-à-dire, la probabilité de toucher à nouveau des prestations avant une année donnée. La première ligne montre le taux de récidive pour tous les types de retour à l'aide sociale d'une cohorte de personnes qui ont cessé de toucher des prestations, c'est-à-dire celles qui touchaient des prestations en 1992, mais qui avaient cessé complètement d'en toucher en 1994. Un an plus tard (1995), 35 % avaient recommencé à toucher des prestations. Au cours des cinq années suivant leur sortie, 52 % étaient revenus au régime à un moment donné. Cela se rapproche des résultats pour les États-Unis obtenus par Meyer et Cancian

(1996), selon lesquels 60 % des prestataires de l'aide sociale ont recommencé à toucher des prestations moins de cinq ans après être sortis du régime.

	Échantillon initial (Bénéficiaire en 1992, non-bénéficiaire en 1994)	Utilisation répétée en 1995	Utilisation répétée en 1996	Utilisation répétée en 1997	Utilisation répétée en 1998	Utilisation répétée en 1999
Taux de récidence - Toute utilisation répétée de l'aide sociale (%)	0	35	43	47	50	52
Taux de récidence - Utilisation répétée de l'aide sociale une année entière	0	13	18	21	26	29

* L'échantillon comprend 2 920 personnes qui ont bénéficié de l'aide sociale pendant la totalité de 1992, mais avaient cessé complètement de toucher des prestations en 1994.

Évidemment, le retour au régime peut avoir été sporadique. La deuxième ligne montre les taux de récidence fondés sur l'utilisation répétée une année entière. Seulement 13 % des bénéficiaires ont recommencé à toucher des prestations moins d'un an plus tard (1995). Cinq ans après avoir cessé de toucher des prestations, seulement 29 % avaient recommencé à en toucher pour au moins une « année entière »¹³.

Résultats à plus long terme des personnes qui cessent de toucher des prestations d'aide sociale

Nombreux ont été ceux qui se sont posé la question : « Les personnes qui cessent de toucher des prestations d'aide sociale deviennent-elles autosuffisantes au fil du temps? » Le tableau 8 porte sur les résultats économiques à long terme des personnes qui touchaient de l'aide sociale en 1992, mais qui avaient cessé complètement d'en toucher en 1994. Cet échantillon est divisé en paliers de revenu disponible corrigé en 1994 (peu après la fin des prestations). Du point de vue du bien-être économique global (mesuré par le revenu disponible corrigé), nous voyons très peu de changements au palier supérieur pour les cinq années suivantes. Nous notons une croissance modérée au palier intermédiaire, et une croissance substantielle au palier inférieur. Lorsque nous relient ces résultats à nos conclusions précédentes selon lesquelles environ le tiers des personnes qui cessent de toucher des prestations d'aide sociale voient leur bien-être économique diminuer peu après (tableau 3), nous voyons maintenant qu'il s'agit d'une situation transitoire pour la majorité d'entre elles. Pour 1999, le revenu disponible corrigé de la famille du prestataire était de nouveau à peu près au niveau observé au moment où le prestataire touchait de l'aide sociale à temps plein. Cela vient principalement de l'augmentation des gains d'emploi. Les gains de la famille pour les paliers intermédiaire et inférieur ont augmenté au cours des cinq années de 1994 à 1999, et se sont améliorés de façon plus particulière pour le palier inférieur. Toutefois, ces familles avaient un faible revenu disponible au cours de cette période.

¹³ Étant donné que nous ne disposons pas de données mensuelles, il est impossible de déterminer les cas où, par exemple, la personne a recommencé à toucher des prestations d'aide sociale pour les six derniers mois d'une année et les six premiers mois de l'année suivante. C'est donc dire que la proportion réelle de personnes qui ont touché à nouveau des prestations pendant une année entière environ se situe entre les deux taux de récidence figurant au tableau 7.

Tableau 8 : Résultats à long terme des personnes qui ont cessé de toucher des prestations d'aide sociale entre 1992 et 1994
selon le palier de revenu en 1994*

Palier de revenu disponible corrigé de la famille (1994 ou « t+2 »)	Résultats	1992	1994	1995	1996	1997	1998	1999	Différence (1999 - 1994)
Supérieur	Revenu disponible corrigé de la famille (moyenne en dollars de 1999)	9300	21 100	20 100	19 600	19 300	20 400	20 900	-200
	Revenu disponible de la famille (moyenne en dollars 1999)	13900	33 600	32 400	32 200	31 900	33 800	34 500	900
	Gains de la famille (moyenne en dollars de 1999)	600	35 700	33 400	33 500	34 000	35 500	37 000	1 300
	Aide sociale de la famille (moyenne en dollars de 1999)	11400	0	900	1 000	1 100	1 000	1 000	1 000
Intermédiaire	Revenu disponible corrigé de la famille (moyenne en dollars de 1999)	8700	11 700	12 400	12 600	13 200	14 300	14 900	3 200
	Revenu disponible de la famille (moyenne en dollars 1999)	13000	17 300	19 100	19 700	20 900	22 900	24 000	6 700
	Gains de la famille (moyenne en dollars de 1999)	100	12 900	13 800	14 900	17 000	19 100	21 000	8 100
	Aide sociale de la famille (moyenne en dollars de 1999)	10700	0	2 100	2 400	2 400	2 200	1 900	1 900
Inférieur	Revenu disponible corrigé de la famille (moyenne en dollars de 1999)	9000	2 700	8 400	9 000	9 900	11 000	11 300	8 600
	Revenu disponible de la famille (moyenne en dollars 1999)	14200	4 100	13 700	14 700	16 400	18 100	18 800	30 400
	Gains de la famille (moyenne en dollars de 1999)	0	1 500	6 800	8 000	10 000	12 000	12 700	11 200
	Aide sociale de la famille (moyenne en dollars de 1999)	11600	0	4 900	4 200	4 200	3 800	3 500	3 500

* Personnes qui avaient cessé de toucher des prestations d'aide sociale en 1994, mais qui y sont peut-être revenues par la suite. Les prestations d'aide sociale sont calculées uniquement pour ceux qui ont réintégré le régime.

4.2 Pourquoi les revenus ont-ils diminué de façon substantielle pour de nombreuses personnes qui ont cessé de toucher des prestations d'aide sociale?

Le tableau 3 indique qu'environ le tiers des personnes qui ont cessé de toucher des prestations ont vu leur revenu diminuer. Les deux déciles inférieurs ont connu des baisses particulièrement marquées. Lorsque le montant des prestations est en baisse, de nombreux bénéficiaires de l'aide sociale peuvent quitter le régime et entrer sur le marché du travail pour compenser complètement ou en partie leurs pertes. En ce sens, les réformes de l'aide sociale des années 90 peuvent expliquer pourquoi certaines personnes ont abandonné l'aide sociale et ont connu des baisses de revenu de faibles à modérées. Mais pourquoi autant de personnes ont-elles connu des baisses significatives de revenu après avoir cessé de toucher des prestations?

Dans la présente section, nous abordons quatre raisons possibles. Il s'agit notamment : 1) du resserrement des critères d'admissibilité, qui peut avoir incité certaines personnes à quitter le régime, même si elles n'étaient pas prêtes à entrer sur le marché du travail; 2) de l'utilisation des liquidités d'une personne pour subvenir à ses besoins, avec pour effet de faibles flux de revenu; 3) du fait d'accepter de subir des difficultés à court terme sur le marché du travail, avec le souhait d'atteindre la prospérité à plus long terme; et 4) du fait que les données fiscales concernent des familles de *recensement* (et non pas *économiques*).

Le resserrement des critères d'admissibilité a été bien documenté. Dans la section 2, nous avons souligné les changements majeurs qui se sont produits en Ontario et en Alberta, mais des changements importants se sont produits un peu partout au pays. Compte tenu de cette situation, il est concevable que certaines personnes aient été mal préparées pour réussir sur le marché du travail après avoir cessé de toucher des prestations. Les données fiscales ne fournissent aucune preuve à cet

égard, mais dans l'étude des personnes qui ont cessé de toucher des prestations d'aide sociale en Alberta, effectuée par Elton, Siefert, Azmier, et Roach (1997), 7,3 % des répondants ont indiqué avoir quitté le régime parce que leurs prestations avaient été supprimées. Si nous excluons les répondants qui ont refusé de répondre, ne savaient pas, sont retournés à l'école, ont été aiguillés vers le régime de prêts aux étudiants, ont participé à un programme de formation en cours d'emploi, sont devenus admissibles à d'autres formes d'aide, ou ont indiqué d'« autres » raisons, on peut dire que 9,9 % des répondants ont vu leurs prestations « supprimées ». Toutefois, ce ne sont pas toutes ces personnes qui ont nécessairement connu des baisses importantes du revenu disponible. Si on part du principe que c'est le cas pour la moitié d'entre elles, ce processus peut donc avoir représenté 5 % des 30 % environ de personnes qui ont connu des baisses substantielles de revenu. Les autres ont indiqué une forme ou une autre de revenu additionnel (pour elles-mêmes ou pour d'autres), ou une réduction de leurs besoins. C'est donc dire que dans le cas de l'Alberta, le fait d'avoir été radié du régime peut expliquer pourquoi le revenu de certaines personnes a diminué de façon substantielle, même si ce n'est probablement pas le cas de la majorité.

Il existe une autre possibilité, à savoir que certaines personnes qui disposaient de liquidités suffisantes pour subvenir à leurs besoins, ont quitté l'aide sociale et ont utilisé ces liquidités avant de trouver un emploi. Il peut s'agir notamment de la vente d'actions, de l'encaissement d'obligations, de retrait de sommes de comptes bancaires, etc., dont certains seraient compris dans les gains en capital dans les données fiscales. Malheureusement, les incitatifs fiscaux en ce qui a trait aux gains en capital ont changé considérablement au cours des années 90, ce qui signifie que cette variable ne représente pas une mesure fiable des gains véritables en capital. Pour contourner ce problème, nous avons eu recours à l'Enquête sur la sécurité financière (ESF) de 1999, afin d'évaluer la répartition des actifs financiers des familles économiques qui étaient des bénéficiaires de l'aide sociale pendant une année entière. Il est difficile de déterminer quelles sont les liquidités suffisantes pour subvenir aux besoins d'une famille pendant une année, mais il est clair à partir des données que très peu de familles ont pu subvenir à leurs besoins à partir de leurs actifs financiers seulement. Le 70^e centile des bénéficiaires à temps plein de l'aide sociale avait des liquidités de 300 \$ (en dollars de 1999, *non* corrigés selon la taille de la famille). Au 80^e centile, les liquidités n'étaient que de 705 \$. Au 90^e centile, elles étaient de 3 300 \$, ce qui aurait pu contribuer dans une certaine mesure à aider les familles. Encore une fois, cette hypothèse peut seulement expliquer pourquoi le revenu de certaines personnes, mais pas de la majorité, a diminué de façon substantielle après l'aide sociale. Cela constitue une partie de l'explication, qui chevauche la première fournie. Les liquidités étaient considérées comme trop élevées et les bénéficiaires ont été radiés du régime.

Il existe une autre possibilité, à savoir que les bénéficiaires (ou un membre de leur famille) ont décidé de quitter l'aide sociale pour un emploi très peu rémunéré, avec l'espoir de trouver un meilleur emploi plus tard. Les chiffres du tableau 8 vont certainement dans ce sens. Pour ceux qui se trouvaient initialement dans le tiers inférieur de la répartition des revenus, les gains de la famille ont augmenté de façon substantielle. Encore une fois, ces conclusions vont dans le sens des deux hypothèses précédentes. De nombreux bénéficiaires peuvent avoir été radiés du régime (peut-être en raison de liquidités non exemptées dans certains cas), et avoir subvenu à leurs besoins grâce à leurs liquidités ou avoir eu un très faible revenu pendant un certain temps, puis être retournés à l'aide sociale ou avoir amélioré leur situation sur le marché du travail au fil du temps.

Une quatrième possibilité a trait au fait que les données fiscales (BDAL) concernent les familles de recensement (ou nucléaires), par opposition aux familles économiques. Il est possible que des anciens bénéficiaires vivent avec une personne ayant un emploi bien rémunéré qui ne fait pas partie de leur famille de recensement. Pour évaluer les répercussions dans ce cas, nous avons recours à

l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). Même si la taille de l'échantillon de l'EDTR est beaucoup moins importante que pour les données fiscales (seulement 223), l'échantillon comporte un identificateur de la famille économique. Les résultats relatifs aux taux d'abandon de l'aide sociale et aux revenus après l'aide sociale dans le cadre de l'EDTR s'apparentent de façon frappante aux résultats de la BDAL. Dans la BDAL, 8,7 % des bénéficiaires de l'aide sociale une année entière avaient quitté l'aide sociale pour l'année « t+2 », comparativement à 8,6 % dans le cadre de l'EDTR (tableau C1 de l'annexe C). Les niveaux moyens et les variations dans le revenu disponible corrigé sont à peu près les mêmes à partir des deux sources de données (tableau C2). Ce qui importe encore davantage, la répartition des variations dans le revenu disponible corrigé est étonnamment similaire (tableau C3). Le décile inférieur a vu une baisse moyenne de 9 900 \$ à partir de la BDAL, comparativement à une diminution de 10 098 \$ dans le cadre de l'EDTR. Les chiffres sont encore plus rapprochés pour le deuxième décile. Nous avons aussi calculé le revenu disponible corrigé dans la BDAL et dans l'EDTR, sur la base d'une règle moins rigoureuse à l'égard de l'aide sociale, soit : au moins 30 % du revenu total tiré des prestations d'aide sociale de base. Cela a fait tripler la taille de l'échantillon de l'EDTR. La répartition du revenu disponible corrigé après l'aide sociale (année « t+2 ») était similaire pour les deux sources de données. De façon plus particulière, les revenus étaient très faibles pour le tiers inférieur de la répartition. Ainsi, le fait que nous puissions uniquement observer les familles de recensement dans les données fiscales ne semble pas affecter les résultats. L'analyse de l'EDTR révèle que la baisse substantielle du revenu disponible chez environ le tiers des personnes qui ont cessé de toucher des prestations d'aide sociale est réelle, et qu'elle peut être observée dans deux ensembles de données très différents. Elle révèle en outre que même si l'un des deux ensembles est fondé sur la famille économique (y compris d'autres soutiens possibles, mise à part la famille immédiate), les résultats demeurent les mêmes.

Pourquoi donc les revenus ont-ils diminué de façon substantielle pour autant de personnes qui ont cessé de toucher des prestations d'aide sociale? Les deux possibilités qui restent ne peuvent être prises isolément, étant donné que les hypothèses qui les appuient ne permettent pas d'éliminer aucune autre possibilité. Deux scénarios qui combinent les hypothèses semblent se démarquer. Tout d'abord, certains bénéficiaires peuvent avoir quitté le régime en raison de changements concernant les critères d'admissibilité, ou encore d'une application plus stricte des critères (en raison peut-être des liquidités non exemptées dans certains cas, ou pour d'autres raisons). De même, de nombreux bénéficiaires peuvent avoir quitté l'aide sociale parce qu'ils occupaient un emploi très peu rémunéré, avec l'espoir d'obtenir un emploi mieux payé à l'avenir. Certains peuvent avoir atteint leur objectif, tandis que d'autres ont peut-être dû revenir à l'aide sociale. Une autre explication pour cesser de toucher les prestations d'assistance sociale, peut-être le fait d'éviter les stéréotypes négatifs associés à cette situation. Il est donc impossible dans le présent document de déterminer avec précision pourquoi des personnes qui ont été à la base des baisses substantielles du revenu disponible ont abandonné le régime.

Il est difficile de cerner avec exactitude comment les individus ont pu survivre avec un revenu aussi bas. Les amis ou d'autres membres de la famille pourraient avoir fourni une aide financière, ou encore un espace pour vivre. Il se peut aussi qu'ils aient reçu un revenu quelconque non imposable; si tel a été le cas, les données ne permettent évidemment de l'identifier.

5. Conclusion

Au cours des années 90, la population des prestataires d'aide sociale a diminué de façon substantielle au Canada. De nombreux facteurs peuvent expliquer cette baisse, par exemple, la

diminution des prestations versées, les critères d'admissibilité plus stricts et la reprise économique qui s'est produite dans la plupart des provinces. Du fait principalement du manque de données, on sait très peu de choses de la situation économique des personnes qui ont cessé de toucher des prestations d'aide sociale à ce moment-là. La présente étude, qui utilise des données fiscales longitudinales, fournit le premier aperçu détaillé de la situation économique des personnes qui ont cessé de toucher des prestations d'aide sociale au cours des années 90.

Les résultats moyens des personnes qui ont cessé de toucher des prestations semblent être favorables. Les revenus moyens des familles ont augmenté de façon substantielle pour ceux qui ont cessé de toucher des prestations, et cela a été le fait principalement d'une hausse des gains. Le taux de faible revenu a aussi diminué parmi cette population. Ceux dont le revenu est demeuré faible, toutefois, ont vu leur situation se détériorer. En fait, les revenus ont diminué (parfois de façon substantielle) pour environ le tiers des personnes qui ont cessé de toucher des prestations. Ce phénomène s'est produit dans chaque province, à des degrés divers (une analyse de l'Île-du-Prince-Édouard n'était pas possible à cause d'une faible taille d'échantillon).

Le mariage et le divorce ont joué des rôles importants quant à la détermination de la probabilité de cesser de toucher des prestations, ainsi que du point de vue du bien-être économique, une fois les prestations terminées. Le mariage a augmenté de façon significative la probabilité de cesser de toucher des prestations, particulièrement pour les femmes, et a contribué au succès économique de ces dernières, une fois les prestations terminées. Les hommes mariés qui ont divorcé étaient plus susceptibles de cesser de toucher des prestations que ceux qui étaient toujours mariés, mais le contraire était vrai pour les femmes mariées. Cela comporte probablement un lien avec le fait que les hommes obtiennent généralement de meilleurs résultats financiers que les femmes après un divorce. En outre, les hommes qui ont divorcé et qui ont cessé de toucher des prestations ont connu à peu près la même augmentation de revenu que les hommes qui étaient toujours mariés et ont cessé de toucher des prestations. Les femmes qui ont divorcé et ont cessé de toucher des prestations ont vu leur revenu diminuer, tandis que les femmes qui étaient toujours mariées ont vu leur revenu augmenter lorsqu'elles ont cessé de toucher des prestations.

De nombreuses personnes qui ont quitté le régime ont fini par y retourner. Au plus tard un an après l'interruption complète des prestations d'aide sociale, 35 % des prestataires ont réintégré le régime. Moins de cinq ans plus tard, la moitié des prestataires avait recommencé à toucher des prestations à un moment donné. Toutefois, ces retours ont été sporadiques pour une large part, seulement 13 % des personnes ayant réintégré le régime pendant une année entière moins d'un an après avoir quitté, et 29 % ayant réintégré le régime pendant au moins une année entière, moins de cinq ans après l'avoir quitté. En moyenne, les perspectives à long terme des personnes qui cessent de toucher de l'aide sociale sont positives, et leur autosuffisance économique a augmenté de façon substantielle au cours des cinq années ayant suivi la fin des prestations. Cela est particulièrement vrai dans le cas des personnes qui étaient initialement dans la pire situation économique peu après avoir cessé de toucher des prestations. Les gains d'emploi ont été substantiels au sein de ce groupe, mais les faibles niveaux de revenu disponible ont persisté, en dépit de cette amélioration, le revenu étant retourné au niveau correspondant à celui de l'aide sociale, cinq ans après la fin des prestations.

Le fait que les revenus ont diminué pour un si grand nombre de personnes, une fois qu'elles ont cessé de toucher des prestations, est peut-être contradictoire si l'on croit que les personnes quittent l'aide sociale pour occuper un emploi mieux rémunéré. La baisse semble réelle, toutefois, étant donné qu'elle est observée à partir de deux ensembles de données très différents. Dans la deuxième partie du document, nous examinons plusieurs hypothèses concernant les baisses appréciables de

revenu qu'ont connues un aussi grand nombre de personnes, et nous concluons que nous avons des preuves insuffisantes pour en déterminer la cause précise. Certains bénéficiaires peuvent avoir été radiés du régime (en raison peut-être de leurs liquidités non exemptées ou pour d'autres raisons), puis avoir utilisé ces liquidités pour subvenir à leurs besoins, ou encore, elles peuvent avoir vécu avec un très faible revenu pendant une certaine période, puis avoir recommencé à toucher des prestations d'aide sociale ou avoir amélioré leur situation sur le marché du travail au fil du temps. De même, de nombreux bénéficiaires peuvent avoir quitté l'aide sociale parce qu'ils occupaient un emploi très peu rémunéré, avec l'espoir d'améliorer leurs compétences sur le marché du travail et d'obtenir un meilleur emploi à l'avenir. Certains bénéficiaires qui ont cessé de toucher des prestations semblent avoir réussi, tandis que d'autres ont dû revenir à l'aide sociale.

Il est difficile de cerner avec exactitude comment les personnes qui cessent de recevoir des prestations d'aide sociale peuvent joindre les deux bouts avec un revenu aussi peu élevé (du moins pendant une courte période). Les amis ou d'autres membres de la famille pourraient avoir fourni une aide financière, ou ont peut-être permis à ces personnes de vivre dans un espace sans frais pendant quelque temps. Malheureusement, les données ne fournissent aucune information qui pourraient nous permettre de vérifier cette hypothèse.

Annexe A

Tableau A1 : Proportion de la population bénéficiaire de l'aide sociale en mars (%)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Terre-Neuve-et-Labrador	8,5	8,8	9,5	9,0	9,2	8,5	8,1	8,8	8,3	7,8	8,3	9,0	10,3	11,7	11,7	12,5	12,8	12,9
Île-du-Prince-Édouard	7,6	8,2	9,2	9,1	7,8	7,5	7,2	7,2	6,9	6,4	6,6	7,9	9,0	9,5	9,8	9,2	8,6	8,1
Nouvelle-Écosse	6,0	7,3	7,5	8,0	7,7	8,3	8,1	8,2	8,2	8,4	8,6	9,4	10,1	10,7	11,2	11,2	11,1	10,0
Nouveau-Brunswick	9,4	9,6	8,9	9,8	9,5	9,6	9,5	10,1	9,7	9,2	9,1	9,7	10,5	10,4	9,8	9,0	8,9	9,4
Québec	7,9	8,2	8,6	10,2	10,7	10,7	10,4	9,6	8,7	8,1	8,0	8,4	9,5	10,4	10,9	11,1	11,2	10,9
Ontario	4,1	4,4	4,6	5,2	5,3	5,2	5,2	5,4	5,5	5,9	6,6	8,9	11,3	12,1	12,8	12,3	11,0	10,3
Manitoba	4,4	4,5	4,6	5,3	5,5	5,8	5,7	5,5	5,7	5,7	6,1	6,5	7,3	7,9	8,0	7,6	7,6	7,0
Saskatchewan	4,3	4,5	4,9	6,0	6,3	6,3	6,1	6,0	5,9	5,6	5,4	5,3	6,0	6,8	8,0	8,1	7,9	7,8
Alberta	3,5	3,4	3,9	5,5	4,9	5,2	5,2	6,2	6,1	6,1	5,9	6,1	7,2	7,4	5,1	4,1	3,8	3,2
Colombie-Britannique	4,5	4,6	5,1	7,9	8,8	9,0	8,5	8,2	7,8	7,2	6,6	7,3	8,1	9,1	9,7	10,0	9,6	8,2
Canada	5,5	5,7	6,0	7,2	7,4	7,4	7,3	7,2	6,9	6,8	7,0	8,2	9,6	10,4	10,7	10,5	9,9	9,3

Tableau A2a : Prestations annuelles d'aide sociale personne seule (en dollars de 1999)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Terre-Neuve-et-Labrador				4 322	4 625	4 843	4 803	4 661	4 694	4 629	4 587	4 518	4 770	4 710	4 664	4 576	2 621	1 097
Île-du-Prince-Édouard				8 062	8 307	8 603	8 920	8 671	8 727	8 626	8 557	8 557	8 731	8 660	7 721	5 960	5 494	5 459
Nouvelle-Écosse				6 692	6 682	6 703	6 556	6 736	6 960	7 307	6 946	6 608	6 548	6 427	6 366	6 245	6 203	4 547
Nouveau-Brunswick				3 341	3 348	3 315	3 231	3 335	3 280	3 495	3 430	3 358	3 381	3 331	3 325	3 275	3 281	3 253
Québec				2 900	2 911	2 887	2 908	2 825	2 845	5 076	7 823	6 421	6 482	6 492	6 470	6 347	6 285	6 069
Ontario				5 601	6 074	6 237	6 843	7 130	7 223	7 321	8 036	8 301	8 664	8 638	8 579	7 962	6 537	6 408
Manitoba				6 166	6 227	6 321	6 449	6 397	6 383	6 626	6 721	6 645	6 866	6 886	6 392	6 271	5 802	5 496
Saskatchewan				5 845	5 902	5 916	6 037	6 143	6 073	6 040	5 881	5 709	5 961	6 271	6 211	6 093	6 033	5 414
Alberta				6 924	6 614	6 391	6 513	6 476	6 264	5 969	5 672	6 172	6 255	5 892	5 098	5 001	4 953	4 884
Colombie-Britannique				7 073	6 755	6 483	6 136	6 282	6 117	6 730	6 855	6 750	6 997	7 014	7 079	6 931	6 370	6 245
Canada				4 838	4 910	4 922	5 052	5 215	5 302	6 192	7 262	7 076	7 358	7 331	7 299	6 956	6 166	5 901

Tableau A2b : Prestations annuelles d'aide sociale - famille monoparentale/enfant (en dollars de 1999)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Terre-Neuve-et-Labrador	11 722	11 186	10 341	11 131	12 376	12 142	12 040	11 671	11 222	11 787	11 725	11 861	12 420	12 260	12 144	11 913	11 797	11 566
Île-du-Prince-Édouard	10 552	10 725	10 964	11 411	11 891	12 314	12 228	12 070	12 002	11 892	11 943	11 854	12 112	12 031	11 710	11 174	10 729	10 241
Nouvelle-Écosse	10 989	11 466	11 533	11 663	11 680	11 643	11 353	11 731	11 829	11 691	11 565	11 431	11 499	11 286	11 387	11 170	11 061	10 845
Nouveau-Brunswick	10 566	10 329	10 440	10 173	9 731	9 956	9 912	10 020	9 844	9 474	9 292	9 090	9 210	9 231	9 536	10 023	10 027	9 933
Québec	10 501	10 304	10 357	10 562	10 618	10 528	10 356	10 277	10 392	10 316	9 981	10 054	11 300	11 770	12 163	11 931	11 816	10 441
Ontario	9 512	10 214	10 797	11 227	12 179	12 368	13 086	14 013	14 276	13 427	15 205	15 656	16 059	16 021	15 913	14 772	12 140	11 901
Manitoba	11 011	10 716	10 070	9 819	9 762	10 004	10 077	9 977	9 935	9 800	9 684	9 565	10 782	10 556	10 391	10 192	10 094	9 896
Saskatchewan	11 284	11 366	11 021	11 775	12 258	12 837	12 388	12 470	12 857	12 336	11 940	11 500	11 436	11 301	11 194	10 980	10 874	10 661
Alberta	11 348	12 295	13 368	13 060	12 473	12 069	11 930	11 751	11 746	11 191	10 636	11 168	11 206	10 751	9 912	9 723	9 629	9 508
Colombie-Britannique	12 737	13 366	13 021	12 977	12 394	11 895	11 751	11 573	11 889	10 915	12 240	12 001	12 614	12 648	12 752	12 549	12 427	10 914
Canada	10 601	10 801	10 990	11 280	11 466	11 418	11 486	11 739	11 953	11 567	12 263	12 724	13 471	13 528	13 637	13 029	11 800	11 094

Tableau A3 : Taux de chômage annuel - hommes âgés de 25 à 54 ans (%)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Terre-Neuve-et-Labrador	10,3	9,9	12,7	14,4	15,6	17,3	15,3	14,0	12,2	12,7	14,5	15,7	18,1	18,5	18,8	17,6	19,3	19,0
Île-du-Prince-Édouard	7,9	7,8	10,8	10,0	9,8	11,3	11,1	10,3	10,4	12,0	12,7	15,7	16,9	17,0	16,7	14,9	12,8	16,0
Nouvelle-Écosse	6,9	7,0	10,0	10,7	10,6	11,2	10,8	9,8	8,7	8,1	9,2	10,5	12,2	13,7	12,0	11,1	12,1	11,5
Nouveau-Brunswick	8,2	8,9	11,4	12,6	13,2	13,8	12,9	11,6	10,0	10,1	10,4	11,5	11,7	11,1	12,1	10,7	11,0	12,1
Québec	7,3	7,8	11,4	11,8	11,1	10,3	9,0	8,9	8,0	8,5	9,3	11,0	12,3	12,8	11,9	10,9	11,5	10,8
Ontario	4,4	4,0	7,4	8,0	6,7	5,9	5,3	4,4	3,7	4,0	5,4	8,7	10,4	9,9	8,7	7,6	7,8	6,7
Manitoba	3,5	4,2	6,9	7,8	6,4	6,4	6,5	6,3	6,7	5,9	6,0	8,0	8,4	9,0	7,5	6,2	6,3	5,1
Saskatchewan	2,3	2,4	4,7	5,6	6,3	6,7	6,6	6,0	5,9	6,4	6,6	6,6	7,6	8,1	5,9	6,4	6,2	5,3
Alberta	2,3	2,5	6,2	10,0	10,6	8,7	9,2	8,0	6,4	6,0	5,7	7,8	8,8	8,7	7,5	7,1	6,0	4,5
Colombie-Britannique	3,7	4,5	9,3	11,8	13,2	12,6	10,7	9,7	8,2	6,9	7,6	9,5	9,3	8,7	8,4	7,6	7,8	7,5
Canada	5,1	5,2	8,7	9,9	9,5	8,8	7,9	7,2	6,3	6,3	7,2	9,5	10,7	10,6	9,6	8,7	8,9	8,0

Annexe B

Régressions du logarithme des gains annuels des personnes par la méthode des MCO *								
	Modèle 1		Modèle 2		Modèle 3		Modèle 4	
	Coefficient	Statistique t	Coefficient	Statistique t	Coefficient	Statistique t	Coefficient	Statistique t
Terre-Neuve-et-Labrador	-0,55	-2,62			-1,12	-1,36	-0,55	-2,34
Île-du-Prince-Édouard	-0,42	-2,12			-0,80	-1,26	-0,43	-1,88
Nouvelle-Écosse	-0,42	-1,38			-0,56	-1,34	-0,38	-1,28
Nouveau-Brunswick	-0,45	-2,33			-0,68	-1,67	-0,43	-2,37
Québec	-0,34	-1,48			-0,56	-1,37	-0,39	-1,73
Manitoba	0,14	0,76			0,11	0,62	0,07	0,39
Saskatchewan	-0,14	-0,51			0,12	0,42	0,09	0,32
Alberta	-0,38	-1,92			-0,42	-2,17	-0,44	-2,31
Colombie-Britannique	-0,23	-0,78			-0,29	-0,89	-0,20	-0,66
Études secondaires			-0,07	-0,32	-0,08	-0,35	-0,09	-0,36
Certificat postsecondaire non universitaire			0,26	1,75	0,25	1,55	0,25	1,56
Diplôme universitaire			0,37	1,42	0,35	1,28	0,37	1,36
Scolarité inconnue			-0,33	-0,69	-0,34	-0,70	-0,36	-0,75
Expérience de travail inférieure à deux ans			0,75	1,74	0,78	1,81	0,79	1,78
Expérience de travail de deux à cinq ans			0,73	1,53	0,69	1,40	0,70	1,42
Expérience de travail de cinq à dix ans			0,56	1,09	0,59	1,14	0,59	1,12
Expérience de travail supérieure à dix ans			0,92	2,11	0,94	2,13	0,93	2,09
Expérience de travail inconnue			0,85	1,90	0,80	1,77	0,82	1,79
Femme			-0,38	-2,21	-0,40	-2,60	-0,40	-2,57
Taux de chômage			-0,04	-1,77	0,05	0,71		
Coordonnées à l'origine	9,40	92,89	8,88	16,98	8,53	13,79	8,81	17,59
Taille de l'échantillon	566		566		566		566	
R ²	0,0224		0,0747		0,0944		0,0969	

* On utilise les données de l'EDTR pour la période de 1993 à 2000 dans l'ensemble du document. La catégorie de scolarité omise est « études inférieures à un niveau secondaire », tandis que la catégorie d'expérience omise est « aucune expérience ».

Annexe C

Tableau C1 : Nombre d'adultes échantillonnés bénéficiaires de l'aide sociale pendant la « totalité » de l'année « t » et leur situation sur le plan de l'aide sociale pour l'année « t+2 »*		
	BDAL**	EDTR**
Touchaient de l'aide sociale pendant « la totalité » de l'année « t »	332 610	2 633
Touchaient de l'aide sociale à un moment donné au cours de l'année « t+2 »	303 770	2 410
N'ont pas touché d'aide sociale au cours de l'année « t+2 »	28 840	223
Taux de sortie (%)	8,7	8.6***
<p>* Les bénéficiaires de l'aide sociale pendant « la totalité de l'année » sont ceux dont les prestations d'aide sociale de base représentent plus de 80 % (70 % lorsqu'il y a des enfants) du revenu familial.</p> <p>** L'année « t » est l'une des années comprises entre 1992 et 1997 dans la BDAL, et entre 1993 et 1998 dans l'EDTR. La BDAL utilise les familles de recensement, tandis que l'EDTR utilise les familles économiques. La BDAL est un échantillon aléatoire de 20 % de tous les déclarants, tandis que toutes les personnes des familles sélectionnées sont échantillonnées dans l'EDTR. Enfin, la taille de tous les échantillons est arrondie aux cinq personnes les plus près dans la BDAL.</p> <p>*** Ce chiffre a trait au taux de sortie pondéré, qui n'est pas nécessairement égal au taux de sortie non pondéré.</p>		

Tableau C2 : Résultats pendant et après l'aide sociale*						
	BDAL			EDTR		
	Pendant l'aide sociale (t)	Après l'aide sociale (t+2)	Variation	Pendant l'aide sociale (t)	Après l'aide sociale (t+2)	Variation
Revenu disponible corrigé de la famille (moyenne en dollars de 1999)	8 500	11 700	3 200	9 057	11 489	2 433
Taux SFR (%)	91	58	-33	85	57	-28
Écart SFR (%) - Toutes les personnes qui ont cessé de toucher des prestations d'aide sociale	38	52	14	34	47	13
Écart SFR (%) - Personnes qui ont cessé de toucher des prestations et qui étaient à faible revenu pendant les deux périodes	39	51	12	33	47	14

* Toutes les valeurs en dollars de la BDAL sont arrondies aux 100 \$ les plus près.

Tableau C3 : Variation moyenne dans le revenu disponible corrigé de la famille selon le décile de revenu						
Décile de variation dans le revenu disponible corrigé de la famille	BDAL			EDTR		
	Revenu disponible corrigé de la famille (moyenne en dollars de 1999)			Revenu disponible corrigé de la famille (moyenne en dollars de 1999)		
	Pendant l'aide sociale (t)	Après l'aide sociale (t+2)	Variation	Pendant l'aide sociale (t)	Après l'aide sociale (t+2)	Variable
Supérieur	7 300	27 600	20 300	8 391	24 751	16 360
9 ^e	7 700	18 900	11 200	7 421	17 617	10 196
8 ^e	7 900	16 000	8 100	8 385	15 789	7 404
7 ^e	8 200	14 100	5 900	8 173	13 409	5 236
6 ^e	8 400	12 300	3 900	8 877	12 032	3 156
5 ^e	8 700	10 600	1 900	7 961	9 078	1 117
4 ^e	8 800	8 500	-300	9 418	8 613	-805
3 ^e	8 200	5 400	-2 800	9 878	6 534	-3 344
2 ^e	8 700	2 700	-6 000	9 420	3 519	-5 901
Inférieur	11 000	1 100	-9 900	12 697	2 599	-10 098

Bibliographie

- Barrett, G. (2000). "The Effects of Educational Attainment on Welfare Dependence: Evidence from Canada", *Journal of Public Economics*, 77 (2), pp. 209-32.
- Born, C.E., P.J. Caudill, C. Spera et J.F. Kunz (1998). "A Look at Life after Welfare", *Public Welfare*, 56 (1), pp. 32-37.
- Charette, M. et R. Meng (1994). "The Determinants of Welfare Participation of Female Heads of Household in Canada", *Canadian Journal of Economics*, 27 (2), pp. 290-306.
- Conseil national du bien-être social (1997). *Un autre regard sur la réforme du bien-être social*, Ministère des travaux publics et des services gouvernementaux, Canada.
- Conseil national du bien-être social (1998a). *Profil du bien-être social: Mythes et réalités*, Ministère des travaux publics et des services gouvernementaux Canada.
- Conseil national du bien-être social (1998b). *Les prestations familiales: Les enfants restent encore sur leur faim*, Ministère des travaux publics et des services gouvernementaux, Canada.
- Conseil national du bien-être social (2000). *Revenus de bien-être social 1999*, Ministère des travaux publics et des services gouvernementaux, Canada.
- Dooley, M., S. Gascon, P. Lefebvre et P. Merrigan (1999) "Lone Female Headship and Welfare Policy in Canada" Centre de recherche sur l'emploi et les fluctuations économiques, Université du Québec à Montréal, Cahier de recherche N^o.76
- Elton, D., J. Siepert, J. Azmier, et R. Roach (1997). *Where are they Now? Assessing the Impact of Welfare Reform on Former Recipients, 1993-1996*, Calgary, Canada West Foundation.
- Fortin, B. et G. Lacroix (1997). "Welfare Benefits, Minimum Wage Rate, and the Duration of Welfare Spells: Evidence from a natural experiment in Canada", Document de recherche du département d'économie de l'Université Laval N^o. 9708.
- Harris, K.M. (1996). "Life after Welfare: Women, Work, and Repeat Dependency", *American Sociological Review*, 61 (3), pp. 407-426.
- Kapsalis, C. (2001). "Évaluation de la déclaration des prestations d'a.-e. et d'a.s. dans le cadre de l'EDTR". Document de recherche, Direction des études analytiques, Research Paper Series, Analytical Studies Branch, No au Catalogue. 11F0019MIF2001166, Statistique Canada, Ottawa.
- Meyer, D.R. et M. Cancian (1996). "Life after Welfare", *Public Welfare*, 54 (4), pp. 25-29.
- Michalopoulos, C., D. Tattrie, C. Miller, P.K. Robins, P. Morris, D. Gyarmati, C. Redcross, K. Foley, et R. Ford (2002). *Making Work Pay: Final Report on the Self-Sufficiency Project for Long-Term Welfare Recipients*, Social Research and Demonstration Corporation.